

RD-CONGO



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2640 - MERCREDI 22 JUIN 2016



JUSTICE INTERNATIONALE

Jean-Pierre Bemba condamné à dix-huit ans de prison

Reconnu coupable de crimes de guerre et crimes contre l'humanité par la Cour pénale internationale (CPI), l'ancien vice-président congolais Jean-Pierre Bemba a été condamné ce 21 juin à dix-huit ans de prison. Ses huit années déjà passées dans les geôles de la CPI seront déduites de sa peine. Des circonstances aggravantes ont été retenues pour le cas d'agressions sexuelles étant entendu que les troupes de MLC s'étaient systématiquement livrées à cette

activité en violant à plusieurs reprises des femmes et des mineurs lors de leur intervention en Centrafrique entre 2002 et 2003.

La veille de ce jugement, la défense avait déjà manifesté son intention de faire appel du premier arrêt de la CPI rendu en mars reconnaissant Jean-Pierre Bemba coupable de deux chefs de crimes contre l'humanité et de trois chefs de crimes de guerre commis par ses troupes en cette période. [Page 12](#)

SITUATION POLITIQUE

Franck Diongo :
« *la réunion de Genval n'a jamais été un complot contre la Nation* »

Juste après son retour de la Belgique, le président du Mouvement lumumbiste progressiste, Franck Diongo a fait le 21 juin au siège de son parti à Kasa-Vubu, une restitution de sa mission. Pour le député, la rencontre de Genval a accouché de plusieurs résolutions qui tournent autour de l'organisation de l'élection présidentielle dans le délai constitutionnel. Il s'agit notamment de la mise en œuvre intégrale de la résolution des Nations unies, de la fin du harcèlement contre les membres de l'opposition, de la société civile et des journalistes.

Le front appelé « Rassemblement » issu du conclave a également décidé de la création d'un Conseil de sages présidé par Etienne Tshisekedi reconnu d'office comme autorité morale de toute l'opposition.

[Page 13](#)

SANTÉ PUBLIQUE

L'épidémie de la fièvre jaune déclarée en RDC



L'épidémie s'est déclarée dans trois provinces du pays, à savoir, le Kongo-central, le Kwango et la ville-province de Kinshasa. Pour le ministre de la Santé, qui a livré récemment cette information, l'épidémie reste encore circonscrite dans les trois provinces précitées. Les cas recensés jusque-là sont pour la plupart liés à l'épidémie de la fièvre jaune qui sévit en Angola, a-t-il assuré.

Pour faire face à cette situation d'urgence, le ministre demande l'appui de l'OMS et de tous les partenaires pour « l'obtention rapide du vaccin anti amaril en vue d'organiser la riposte vaccinale dans les provinces en épidémie et limiter ainsi son extension ». Aux zones de santé, le Dr Félix Kabange Numbi leur demande de maintenir la surveillance épidémiologique des cas déclarés.

[Page 12](#)

SONDAGE LES POINTS

Les effets positifs du contrôle de paie des fonctionnaires marquent le mois de juin [Page 12](#)



Des fonctionnaires en attente d'être payés dans une banque

ÉDITORIAL

Crime

Ce qui s'est passé la nuit dernière à Paris lorsque l'ambassade du Congo a été attaquée par des casseurs dont tout indique qu'ils étaient Congolais et prêts à tout pour manifester leur hostilité envers leur pays n'a rien de véritablement étonnant. Pour qui suivait, en effet, depuis des mois ce qui se dit sur les réseaux sociaux et qui s'écrit de différentes façons dans certains médias, il était évident qu'à un moment ou à un autre se produirait un dérapage qui pourrait mettre en péril les relations déjà tendues entre nos deux pays.

Le crime perpétré lors de cette funeste nuit – car c'est bien d'un crime qu'il s'agit – a été, n'en doutons pas, soigneusement calculé par ses auteurs. Commis alors que la communauté internationale avait pris note des changements institutionnels décidés par la grande majorité des citoyens congolais, il n'avait pas d'autre objectif que de déplacer sur le champ diplomatique la guerre politique menée par le petit groupe d'opposants qui échoua dans sa tentative de déstabilisation de notre pays. En s'en prenant avec une violence inouïe à notre représentation à Paris il vise à dresser le Congo contre la France, la France contre le Congo. Et l'on peut être certain que si rien n'est fait rapidement pour mettre fin à cette manœuvre, le premier acte qui vient d'être commis sera suivi d'agressions en série contre ceux de nos concitoyens – fort nombreux – qui vivent en France.

Le problème qui se pose aujourd'hui est donc double : il concerne, d'une part, la représentation diplomatique de nos deux pays qui est en cours de changement ; il concerne, d'autre part, la recherche par la police et la justice française des coupables du crime perpétré en plein cœur de la capitale française. Si le Congo et la France décident, comme leurs autorités en ont l'obligation, d'agir ensemble pour neutraliser au plus vite les auteurs de l'acte odieux qui s'est produit la nuit dernière, la confiance entre les deux Etats se renforcera et l'on verra se développer de nouvelles formes de coopération entre Brazzaville et Paris.

Loin d'affaiblir les relations entre les deux Etats, l'agression commise dans la nuit de mardi à mercredi contre le Congo peut et doit permettre un resserrement des liens qui les unissent. C'est en tout cas ce que la raison d'Etat et le simple bon sens commandent de façon évidente.

Les Dépêches de Brazzaville

PARLEMENT

Le Sénat adopte le projet de loi relatif à l'utilisation des cours d'eau internationaux

La chambre haute du Parlement a adopté le 20 juin à Brazzaville, le projet de loi autorisant la ratification de la convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation. La convention y relative a été adoptée le 21 mai 1997 par l'Assemblée générale des Nations unies.

Celle-ci a pour objet d'utiliser, mettre en valeur, conserver, gérer et protéger les cours d'eau internationaux, de promouvoir leur utilisation optimale et durable au bénéfice des générations actuelles et futures. Elle s'applique aux utilisations des cours d'eau internationaux et de leurs eaux à des fins autres que la navigation et aux mesures de protection, de préservation et de gestion liées aux utilisations de ces cours d'eau et leurs eaux.

Rappelons que la présente convention ne s'applique à l'utilisation des cours d'eau internationaux aux fins de la navigation que dans la mesure où d'autres utilisations ont une incidence sur la navigation ou sont affectées par elle.

Ladite convention est ouverte à la signature de tous les Etats et organisations d'intégration économique régionale. Elle est soumise à ratifica-

tion, acceptation, approbation ou adhésion par les mêmes organisations. Lors du débat sur ce projet de loi, le ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, Henri Djombo a insisté sur l'importance de valoriser les eaux congolaises en pratiquant la pêche. Une manière, a-t-il dit, de réduire l'importation en poisson.

« La pêche et l'aquaculture sont un secteur entier. Il nous faut faire un pas en avant pour en tirer les bénéfices », a déclaré Henri Djombo, encourageant les sénateurs à pratiquer, la pisciculture, l'élevage, et l'agriculture.

Le Congo, a révélé le ministre, importe le poisson à hauteur de 29 kilos par tête d'habitant, faisant de lui l'un des plus grands consommateurs de poisson au monde. « Nous vous encourageons à avoir des étangs; nous allons trouver des formules pour assister les exploitants quelle que soit la taille de leurs actions », a-t-il promis.

Répondant à une préoccupation d'un sénateur sur l'exploitation des eaux de la partie congolaise de l'île Mbamou par des ressortissants de la République démocratique du Congo, Henri Djombo a dit qu'il s'agit là d'une question de souveraineté pour laquelle, a-t-il ajouté, il faut utiliser tous les moyens.

... La proposition de loi portant création de l'ordre des géomètres-Experts

Le Sénat a adopté lors de sa plénière du 20 juin à Brazzaville, la loi portant création de l'ordre des géomètres-Experts, en vue d'améliorer et de moderniser la gestion foncière du Congo, ainsi que de combler le vide juridique en la matière.

Initiée par le premier secrétaire de l'Assemblée nationale, Valère Gabriel Eteka Yemet, la présente proposition de loi constitue une réponse appropriée aux inquiétudes émises par le ministère de la Réforme foncière et de la préservation du domaine public. « Elle est une exigence de la modernisation et de l'amélioration de la gestion foncière du Congo », a-t-il dit.

Celle-ci comprend trois titres et trente-cinq articles et a pour missions entre autres, d'établir le règlement intérieur de l'ordre, de veiller à l'organisation et au bon exercice de la profession, d'assurer la tenue et la publication du tableau de l'ordre comportant la liste des membres inscrits, de défendre l'honneur et l'indépendance de ses membres, d'apporter son concours aux travaux initiés par les autorités publiques compétentes, en matière de topographie et de tarification.

Jean Jacques Koumba

Digne Elvis Tsalissan Okombi échange avec le personnel de la DRP

Le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Relations avec le Parlement, Digne Elvis Tsalissan Okombi, a échangé le 20 juin à Brazzaville avec le personnel de la direction des Relations avec le Parlement (DRP) sur les nouvelles orientations à observer pour la bonne marche de ce département, devenu un portefeuille ministériel à part entière, depuis la nomination de la nouvelle équipe gouvernementale.

« Ce matin, je suis venu rencontrer les cadres du ministère chargé des Relations avec le Parlement, jeter un coup d'œil sur leurs conditions de travail et aussi leur faire passer



Digne Elvis Tsalissan Okombi s'entretenant avec ses collaborateurs

un message. Celui portant sur les nouvelles orientations à observer pour la bonne marche du travail », a-t-il dit, avant d'ajouter, « J'ai voulu leur faire partager une passion, celle que nous découvrons au fur

et à mesure de ce que sera leur rôle dans les relations avec le Parlement ». Satisfait de cette réunion de prise de contact, l'ancien directeur de la DRP, Corneille Mbanzamoki a souligné que l'argumentaire avancé par le ministre a été d'une grande importance. Il s'agit, a-t-il dit de mettre en pratique les conseils donnés, ceux de se mettre au travail et de s'adapter à la nouvelle donne.

Rappelons que dans les anciens gouvernements le sous secteur des relations avec le Parlement était rattaché au ministère de la Communication. Aujourd'hui, il a été érigé en ministère délégué auprès du premier ministre.

J.J.K.

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions :

Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,
Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama
(chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumba, Firmin Oyé

Service Économie : Nancy France Loutou-

mba (chef de service) ; Quentin Loubou,
Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula
(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane
Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana
(chef de service),
Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué
(chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Édition du samedi : Meryll Mezath
(Rédactrice en chef), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice
Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara

Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain
Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté
de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali

Coordonateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Marcel Myande,
Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya
n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa
- RDC - Tél. (+243) 015 166 200
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma
Administration : Béatrice Ysnel

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo

Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des
annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia
Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,
Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-
signet, Brice Tsébé, Irin Mauakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombélé Ngonu

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de
service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck
Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Chef de production : François Diatoulou Mayola
Gestion des stocks : Elvy Bombete

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole
Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila),
Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Astrid
Balimba

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

DIALOGUE SOCIAL

Le gouvernement rassure le patronat d'Uni-Congo

Dans une réunion de prise de contact, tenue le 20 juin à Brazzaville, le Premier ministre, Clément Mouamba, a fait savoir aux responsables d'entreprises membres de l'Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo (Uni-Congo) que le gouvernement est disposé à écouter, échanger et travailler en parfaite synergie avec eux pour continuer à faire vivre, au mieux, l'économie nationale.



Le Premier ministre (au centre) et les membres du gouvernement

« La vie de vos entreprises va de pair avec la vision de l'Etat de développer le pays. Nous voici devant vous pour recueillir vos avis, vos suggestions... », a déclaré le Premier ministre s'adressant aux responsables de l'Uni-Congo. Une manière de montrer que le gouvernement a une oreille attentive aux préoccupations de ses partenaires économiques stratégiques qui en retour doivent aussi entendre sa voix, dans un cadre d'échanges fertiles. Ce n'est donc

pas pour rien que le ministre d'Etat, ministre de l'Economie, du développement industriel et de la promotion du secteur privé, Gilbert Ondongo, ceux du Travail et de la sécurité sociale, Emile Ouosso, des Finances du Budget et du portefeuille public, Calixte Ganongo et celui des Hydrocarbures, Jean Marc Tysthère Tchikaya étaient présents à cette réunion de prise de contact.

Pour les responsables d'en-

treprises du groupement Uni-Congo, cette prise de contact est salutaire. « Nous sentons qu'il y a une véritable volonté de coordination et de partage entre les entreprises du secteur privé et le gouvernement de la République », a fait savoir Cyriaque Okoumou Ombolla, un des membres du groupe patronal. Le premier vice-président de l'Uni-Congo, Alphonse Missengué ne l'a pas démenti. « Une telle ini-

tiative ne peut que renforcer le partenariat entre le gouvernement et nos entreprises qui participent, jour après jour, au développement de l'économie de notre pays. Si nous regardons ensemble dans la même direction nous allons réussir », a-t-il dit.

A en croire Cyriaque Okoumou Ombolla, après cette prise de contact, les entreprises du groupement Uni-Congo élaboreront

une documentation qu'elles mettront à la disposition du gouvernement. Laquelle documentation présentera, entre autres, les problèmes et les suggestions des dites entreprises.

Par ailleurs, Clément Mouamba, a indiqué que ces échanges seront élargis, dans les prochains jours, aux syndicats professionnels. En rappel, Uni-Congo est un patronat qui regorge près de 300 entreprises dont la participation dans l'économie congolaise est chiffrée à 70%, selon le vice-président de la structure. Puisque ces entreprises sont de beaucoup dans la lutte contre le chômage, le gouvernement de la République n'a pas tort d'échanger de sorte à trouver des justes solutions et que l'économie congolaise se développe. Dans cet élan, c'est sûr que dans les prochains, ce partenariat public-privé franchira un nouveau cap.

Rominique Nerplat Makaya

PÊCHE ET AQUACULTURE

Le Fida prêt à appuyer l'action gouvernementale

La directrice du Fonds international de développement agricole (Fida) chargée du portefeuille des projets et programmes pour les deux Congo, Carine Doganis, a affirmé la disponibilité de cette institution financière à apporter son appui technique et financier en vue de la mise en œuvre du projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentale (PDPAC).



Henri Djombo et la directrice du Fida lors de l'audience

Celui-ci vise à accroître les revenus des petits pêcheurs tout en favorisant une gestion durable des pêcheries, pour assurer une pêche plus productive. Le projet a également l'objectif de moderniser la transformation et la commercialisation des produits halieutiques.

« Le nouveau projet étant plus axé sur la pêche et l'aquaculture, nous avons des possibilités d'appui et de partenariat, que ce soit en matière d'assistance technique, en matière de financement, comme catalyseur de partenariat du secteur public-privé. Tout cela va se mettre en place petit à petit, en fonction des priorités gouvernementales », a indiqué la directrice du Fida pour les deux Congo, à l'issue d'une audience avec le ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, de l'élevage de la Pêche et de l'aquaculture, Henri Djombo. Ajoutant : « Le PDPAC dispose actuellement de plus de 17 millions de dollars de financement ratifié par le parlement. On attend sa promulgation officielle pour commencer à mettre en œuvre un certain nombre d'activités ». Notons que le coût global de ce projet de plus de huit milliards FCFA, est constitué d'un prêt du FIDA de plus de trois milliards FCFA, son don de 250 millions FCFA, une contribution du gouvernement congolais de plus d'un milliard FCFA. A cela s'ajoute la contribution des bénéficiaires à hauteur de plus d'un milliard FCFA.

Pour rappel, le Fida est un organisme des Nations unies ayant pour mission de combattre la pauvreté et la faim dans les pays en développement, en élargissant notamment l'accès des ruraux pauvres aux services financiers, aux marchés, à la technologie, à la terre et à d'autres ressources naturelles.

En République du Congo, son assistance date de 1983 avec un coût total estimé à 116,5 millions dollars, dont 63,7 millions dollars apportés par le gouvernement congolais.

Lopelle Mboussa Gassia

DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE

La Banque mondiale favorable à des réformes sectorielles

À l'issue des travaux de la revue du portefeuille de la Banque mondiale (BM) au Congo lundi, les experts ont insisté sur une coordination de l'ensemble des projets cofinancés par le gouvernement congolais et la BM, la réforme de l'Etat à travers l'harmonisation de la chaîne des recettes publiques, le suivi et l'évaluation des projets d'investissements ainsi que l'assainissement des entreprises publiques et privées.

En ce qui concerne la gouvernance et la gestion des Finances publiques, les participants à la revue de la performance du portefeuille de la BM au Congo ont insisté sur l'évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA), disent-ils, afin de remédier à la carence en données statistiques, à la non-maîtrise des effectifs et des carrières des fonctionnaires de l'Etat...

Dans le même sens, les participants suggèrent « l'amélioration de la notation du CPIA ayant un impact sur l'augmentation des ressources IDA ; la mise en œuvre des réformes sectorielles comme la réforme de la fonction publique, des entreprises publiques, du climat des affaires... ».

Le contexte économique international caractérisé par la baisse du cours des matières premières a significativement affecté la capacité du gouvernement à financer le développement du pays, indiquent les experts. Cette baisse, d'après le directeur des opérations de la BM au Congo, Ahmadou Moustapha Ndiaye, pourrait s'installer dans la durée obligeant l'Etat congolais à adopter à court terme des mesures pour faire face aux effets immédiats, et à plus long terme des mesures pour rendre l'économie plus efficace et adaptée à la nou-

velle donne internationale.

Cette revue de la performance du portefeuille de la BM au Congo tenue lundi, « a été donc une occasion pour redynamiser notre partenariat en faisant un bilan constructif sur l'avancement de nos projets et en proposant des perspectives susceptibles de soutenir le développement et l'émergence du Congo », a souligné Ahmadou Moustapha Ndiaye. Il estime par ailleurs que toutes les conditions sont réunies pour ga-

refléter la volonté commune d'arriver à l'émergence.

« Le gouvernement congolais attend de la BM, qu'elle mobilise plus de ressources par ses différents guichets ou par effets de leviers pour accompagner plus efficacement le Congo dans sa marche vers le développement », a déclaré le ministre d'Etat, ministre de l'économie, Gilbert Ondongo, invitant ses compatriotes à être plus exigeants, travailleurs et rigoureux dans la mise en



Une vue des participants

rantir un parfait alignement entre les priorités du gouvernement et l'accompagnement de la BM qui sera défini dans le nouveau cadre de partenariat dont l'entrée en vigueur est prévue pour le mois de juillet 2017. Notre objectif reste le même, a-t-il rappelé, « investir pour des résultats visibles et ayant un impact significatif et durable sur la vie des populations et travailler ensemble pour lutter contre la pauvreté et promouvoir une croissance partagée en République du Congo ». De l'avis du gouvernement, si la qualité du portefeuille tend à correspondre à l'ambition de la Banque mondiale, c'est-à-dire d'aider le Congo à devenir un pays émergent, les montants mobilisés par les deux parties sont loin de

œuvre des projets de développement du pays.

En rappel, en vue du nouveau cadre de partenariat du Congo avec la BM, le gouvernement congolais prépare en ce moment un nouveau plan national de développement, la Banque mondiale vient de finaliser un rapport d'évaluation de la pauvreté en République du Congo.

De nouveaux partenaires au développement se manifestent : le Fonds koweïtien prêt à financer les infrastructures rurales en complément du Projet de développement agricole et pistes rurales (Pdar), et l'Agence française de développement (AFD) entend poursuivre le financement des projets Quartiers précaires et Lisungu.

Fiacre Kombo

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

(SERVICE DE CONSULTANT)

EN VUE DE RECRUTEMENT DES PRESTATAIRES PRIVÉS DE FORMATION

A BRAZZAVILLE ET A POINTE NOIRE DANS LES METIERS DE LA COIFFURE DANS LE CADRE DE LA SOUS COMPOSANTE 1.1 : FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION PROFESSIONNELLE ET APPUI A L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES VULNERABLES

N°SC009/06/2016/IDA 5302 - CG

Le Gouvernement de la République du Congo finance conjointement avec la Banque Mondiale le Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat des prestataires privés de formation à Brazzaville et à Pointe Noire dans les métiers de la coiffure dans le cadre de la sous composante 1.1 (formation professionnelle, insertion professionnelle et appui à l'entrepreneuriat des jeunes vulnérables).

Les prestataires privés de formation auront la charge d'assurer la formation et la mise en stage des apprenants ainsi que de les suivre durant toute la durée du stage, et de les accompagner dans le processus d'insertion dans le monde du travail tant en tant que salarié ou en auto emploi.

Ainsi, sous la supervision du responsable de la sous composante 1.1, les prestataires privés de formation auront pour activités principales :

1. Mener auprès des jeunes garçons et filles des campagnes de sensibilisation sur les opportunités de formation et de débouchés relatifs aux différentes formations assurées par la structure ;
2. Participer à la collecte des candidatures des bénéficiaires en veillant à la parité homme - femme ;
3. Sélectionner trois fois le nombre d'apprenants à former pour les besoins de l'étude

d'évaluation d'impact, et ce à chaque cycle de formation;

4. Vérifier, autant que possible, l'éligibilité des candidats, y compris après leur sélection, et avertir le projet en cas de non éligibilité ;
5. S'assurer de l'identité du candidat choisi qui se présente au centre de formation ;
6. S'assurer de l'assiduité des apprenants, en gardant des fiches de présences journalières ;
7. Elaborer, afficher, et respecter des normes de sécurité standards dans les ateliers, et ne pas permettre à des apprenants de travailler dans des ateliers où les mesures de sécurité ne sont pas en place ;
8. Animer des sessions de formation technique en coiffure pendant une période de six (06) mois. Le groupe d'apprenants par corps de métier ne doit pas dépasser un effectif de 25.
9. Mettre en place avant le démarrage des formations les équipements et matériels nécessaires, les espaces de formation et constituer l'équipe du personnel de formation et d'appui. L'UCP s'assurera de la disponibilité de ces moyens avant le démarrage des formations ;
10. Rédiger des rapports selon leur différent objet et périodicité (voir chapitre "rapports")
11. Identifier les entreprises de stages ;
12. Conclure des conventions de stage avec les entreprises pour permettre la mise en stage des apprenants ;
13. Placer les apprenants en stage en entreprise pour une durée de trois mois ;
14. Assurer le suivi des stages en entreprise à raison d'une visite par mois et produire des rapports de suivi de stage ;

15. Assurer le paiement des primes de motivation aux bénéficiaires selon les dispositions prévues dans le PDCE ainsi que des indemnités pour les entreprises

16. Délivrer des formations en entrepreneuriat aux jeunes ayant choisi cette voie et les aider à préparer des plans d'affaires, et accompagner les autres dans la recherche d'un emploi salarié

Le présent avis de manifestation d'intérêt vise le recrutement des prestataires privés de formation qui auront la charge de dispenser les formations en coiffure pour une durée de six (06) mois.

L'Unité de Gestion du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (UGP/PDCE) invite les prestataires privés de formation à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les prestataires privés de formation intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les prestataires privés de formation intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci - dessous, les jours ouvrables de 8 heures 00 à 16 heures 00, heures locales auprès du responsable de la sous composante 1.1 et du service de la passation des marchés du PDCE.

Les Manifestations d'intérêt portant expressément la mention : « avis de manifestation d'intérêt en vue de recrutement des prestataires privés de formation à Brazzaville et à Pointe Noire dans les métiers de la coiffure dans le cadre de la sous composante 1.1 (formation professionnelle, insertion professionnelle et appui à l'entrepreneuriat des jeunes vulnérables) N°SC009/06/2016/IDA 5302 - CG » doivent être déposées sous plis fermés ou en version électronique à l'adresse ci - dessous, au plus tard le 12 juillet 2016.

La sélection sera faite par la méthode Qualification des Consultants (QC) conformément aux procédures définies dans les Directives « Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, Edition Janvier 2011.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE)
Unité de Gestion du Projet
Située : 177, rue SOWETO - quartier ex télévision
Tél : (00242) 06 667 22 29 / 06 662 51 57 / 06 603 17 61
Email : congo.pdce@yahoo.fr
Brazzaville - République du Congo

Le Coordonnateur

Télesphore KIMPOLO

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

(SERVICE DE CONSULTANT)

EN VUE DE RECRUTEMENT DES PRESTATAIRES PRIVÉS DE FORMATION A BRAZZAVILLE ET A POINTE NOIRE DANS LES METIERS DE LA COUPE COUTURE ET DE LA BRODERIE DANS LE CADRE DE LA SOUS COMPOSANTE 1.1 : FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION PROFESSIONNELLE ET APPUI A L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES VULNERABLES

N°SC003/06/2016/IDA 5302 - CG

Le Gouvernement de la République du Congo finance conjointement avec la Banque Mondiale le Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat des prestataires privés de formation à Brazzaville et à Pointe Noire dans les métiers de la coupe couture et de la broderie dans le cadre de la sous composante 1.1 (formation professionnelle, insertion professionnelle et appui à l'entrepreneuriat des jeunes vulnérables).

Les prestataires privés de formation auront la charge d'assurer la formation et la mise en stage des apprenants ainsi que de les suivre durant toute la durée du stage, et de les accompagner dans le processus d'insertion dans le monde du travail tant en tant que salarié ou en auto emploi.

Ainsi, sous la supervision du responsable de la sous composante 1.1, les prestataires privés de formation auront pour activités principales :

1. Mener auprès des jeunes garçons et filles des campagnes de sensibilisation sur les opportunités de formation et de débouchés relatifs aux différentes formations assurées par la structure ;
2. Participer à la collecte des candidatures des bénéficiaires en veillant à la parité homme - femme ;
3. Sélectionner trois fois le nombre d'apprenants à former pour les besoins de l'étude d'évaluation d'impact, et ce à chaque cycle de formation;

4. Vérifier, autant que possible, l'éligibilité des candidats, y compris après leur sélection, et avertir le projet en cas de non éligibilité ;

5. S'assurer de l'identité du candidat choisi qui se présente au centre de formation ;
6. S'assurer de l'assiduité des apprenants, en gardant des fiches de présences journalières ;
7. Elaborer, afficher, et respecter des normes de sécurité standards dans les ateliers, et ne pas permettre à des apprenants de travailler dans des ateliers où les mesures de sécurité ne sont pas en place ;
8. Animer des sessions de formation technique en Coupe-Couture et Broderie pendant une période de six (06) mois. Le groupe d'apprenants par corps de métier ne doit pas dépasser un effectif de 25
9. Mettre en place avant le démarrage des formations les équipements et matériels nécessaires, les espaces de formation et constituer l'équipe du personnel de formation et d'appui. L'UCP s'assurera de la disponibilité de ces moyens avant le démarrage des formations ;
10. Rédiger des rapports selon leur différent objet et périodicité (voir chapitre "rapports")
11. Identifier les entreprises de stages ;
12. Conclure des conventions de stage avec les entreprises pour permettre la mise en stage des apprenants ;
13. Placer les apprenants en stage en entreprise pour une durée de trois mois ;
14. Assurer le suivi des stages en entreprise à raison d'une visite par mois et produire des rapports de suivi de stage ;
15. Assurer le paiement des primes de motivation aux bénéficiaires selon les

dispositions prévues dans le PDCE ainsi que des indemnités pour les entreprises ;

16. Délivrer des formations en entrepreneuriat aux jeunes ayant choisi cette voie et les aider à préparer des plans d'affaires, et accompagner les autres dans la recherche d'un emploi salarié.

Le présent avis de manifestation d'intérêt vise le recrutement des prestataires privés de formation qui auront la charge de dispenser les formations en coupe couture et en broderie.

L'Unité de Gestion du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (UGP/PDCE) invite les prestataires privés de formation à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les prestataires privés de formation intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les prestataires privés de formation intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci - dessous, les jours ouvrables de 8 heures 00 à 16 heures 00, heures locales auprès du responsable de la sous composante 1.1 et du service de la passation des marchés du PDCE.

expressément la mention : « avis de manifestation d'intérêt en vue de recrutement des prestataires privés de formation à Brazzaville et à Pointe Noire dans les métiers de la coupe couture et de la broderie dans le cadre de la sous composante 1.1 (formation professionnelle, insertion professionnelle et appui à l'entrepreneuriat des jeunes vulnérables) N°SC003/06/2016/IDA 5302 - CG » doivent être déposées sous plis fermés ou en version électronique à l'adresse ci - dessous, au plus tard le 12 juillet 2016.

5 - La sélection sera faite par la méthode Qualification des Consultants (QC) conformément aux procédures définies dans les Directives « Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, Edition Janvier 2011.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE)
Unité de Gestion du Projet
Située : 177, rue SOWETO - quartier ex télévision
Tél : (00242) 06 667 22 29 / 06 662 51 57 / 06 603 17 61
Email : congo.pdce@yahoo.fr
Brazzaville - République du Congo

Le Coordonnateur

Télesphore KIMPOLO

Les Manifestations d'intérêt portant

CONGO / UE

Ouverture ce mercredi d'une réunion de suivi de l'accord APV-Flegt

Le comité conjoint de mise en œuvre de l'accord de partenariat volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (Flegt) entre la République du Congo et l'Union européenne, se réunira à Brazzaville, du 22 au 23 juin pour le suivi semestriel des actions menées.

Composé de représentants de dix départements ministériels de la République du Congo, de l'Union européenne, de la société civile et du secteur privé, cette réunion sera l'occasion d'entretenir un dialogue entre toutes les parties prenantes selon l'approche participative adoptée par le gouvernement congolais et l'UE lors des négociations qui ont précédé la signature de l'Accord.

Rappelons que la République du Congo a été l'un des premiers pays à ratifier cet accord qui a pour but de garantir la légalité de la production du bois.

Signé le 17 mai 2010, l'APV-Flegt est une initiative lancée par l'UE pour répondre aux dommages causés par l'exploitation forestière et le commerce de bois illégal. En signant cet accord, le Congo s'est engagé à renforcer la gouvernance forestière, alors que le bois représente la deuxième ressource économique du pays. Les recommandations qui découleront de ces travaux, seront adoptées officiellement lors de la session formelle qui sera co-présidée par Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière du développement durable et de l'environnement et l'ambassadeur, chef de délégation de l'UE au Congo, Saskia De Lang.

Lopelle Mboussa Gassia

CONGO/TURQUIE

Brazzaville et Ankara envisagent l'ouverture d'une liaison aérienne

Brazzaville et Ankara entendent l'ouverture dans les mois à venir des vols directs entre les deux pays. Par ailleurs, le gouvernement turc est disposé à faciliter des discussions entre les compagnies aériennes Turkish Airlines et Equatorial Congo Airlines (ECAir), a indiqué mardi Can Incesu, ambassadeur de la Turquie au Congo.

Ces sujets de coopération turco-congolaise ont été évoqués à l'issue d'un tête-à-tête entre le ministre congolais des

Transports, Gilbert Mokoki et le chef de la diplomatie turque à Brazzaville, Can Incesu.

Cette rencontre a permis aux deux personnalités de renouveler les engagements des deux pays dans le cadre des projets visant l'assistance technique. « Nous avons déjà un accord de coopération dans le domaine de l'aviation civile, nous envisageons dans les mois à venir des vols directs entre Ankara et Brazzaville », a précisé Can Incesu.

Il souligne par ailleurs que son pays pourrait aider la compa-

gnie nationale aérienne ECAir, à pouvoir faire face à ses difficultés actuelles. « Il faut d'abord mettre les deux compagnies autour d'une même table ; je crois qu'il y a des possibilités, nous en avons évoqué quelques idées avec le ministre Gilbert Mokoki », a confié Can Incesu, ajoutant que son rôle en tant qu'ambassadeur est de faire part des opportunités existantes à tous les acteurs des secteurs privés.

D'autres projets sont en cours d'élaboration, annonce le diplo-

mate, notamment dans le domaine de transport fluvial, cependant la partie turque souhaite étendre cette coopération dans le transport ferroviaire et routier. « Nous avons des transports maritimes réguliers avec le Congo, ce qui permet d'avoir des exportations dans les deux sens. Le volume d'échanges commerciaux est d'ailleurs de l'ordre de 140 millions de dollars pour l'année dernière », a-t-il conclu.

Fiacre Kombo



Gilbert Mokoki et Can Incesu

JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS

Plus de 60 millions de réfugiés dans le monde

Célébrée le 20 juin de chaque année, la journée internationale des réfugiés a été placée sous le signe de « l'espoir », alors que le monde compte environ 65 millions de réfugiés, dont 55.000 au Congo.

Organisée en l'honneur des réfugiés, des demandeurs d'asile, des personnes déplacées, la 16^e journée a été célébrée autour du thème : « Rêves et espoirs pour un lendemain meilleur ». « S'il est possible de dénombrer et de localiser les réfugiés dans les pays d'accueil, il est cependant impossible de constituer les peines qu'ils endurent chaque jour. L'Afrique est devenue le théâtre des actes terroristes. Ce tableau funeste nous impose à tous l'engagement pour chercher les moyens susceptibles d'empêcher l'apparition de nouveaux conflits. La restauration de la paix, dans les pays actuellement en crise d'une part, la prévention et le règlement pacifique des conflits d'autre part, devraient constituer notre cheval de bataille », a déclaré la ministre des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, Antoinette Dinga Dzondo.

Et de poursuivre : « Ces guerres ont inévitablement des conséquences dans les pays d'accueil, car cela a un impact social, économique et sécuritaire. La solidarité internationale

devrait donc encourager les pays dits sûrs au partage de la charge occasionnée par la re-

forcé atteint aujourd'hui, des niveaux sans précédent depuis la création des Nations

s'est indigné Traoré Ibrahima. Pour ce haut fonctionnaire, cette année doit être celle d'une



Les participants à

cherche d'une espace d'asile. » Vu le nombre croissant des réfugiés, des solutions ne peuvent être conçues en dehors d'un cadre universel et du partage équitable des charges liées à la protection des réfugiés. Ainsi, le représentant du Haut-commissariat pour les réfugiés, Traoré Ibrahima, a rappelé les efforts consentis par cette agence des Nations unies pour prouver une lueur d'espoir afin de trouver des solutions durables pour guérir le traumatisme que subi au quotidien les réfugiés.

« Cette année, il est difficile de trouver des signes d'espoir du fait du nombre, de la complexité et de la nature prolongée des conflits. Le déplacement

unies. Actuellement on compte à l'effet, plus de 60 millions de personnes déracinées dans le monde. Pas un jour ne passe sans qu'une nouvelle tragédie de réfugiés ne soit annoncée dans les médias. Dans ce contexte tragique, des niveaux inquiétants de xénophobie, ainsi que d'hostilité de la rhétorique politique sur des questions d'asile font peser une menace sur les accords internationaux qui protègent les personnes forcées à fuir la guerre ou la persécution. Au lieu d'un partage équitable de la charge, nous assistons à la fermeture des frontières et voyons la volonté politique céder à la paralysie politique »,

prise de responsabilité collective et d'actions conjointe pour mettre fin aux conflits. « Nous devons faire preuve d'ingéniosité pour trouver des solutions durables et venir en aide aux réfugiés. Nous devons trouver des moyens humains et dignes pour que durant leur quête de sécurité, les réfugiés ne risquent pas leur vie, ni celle de leur famille », a-t-il insisté. Depuis quelques décennies, le monde est en proie à plusieurs crises humanitaires créant ainsi des déséquilibres, des désordres dans la vie des personnes innocentes contraintes de quitter leur terre natale. Cependant, les réfugiés vivant en République du Congo ont affi-

ché leur optimisme au regard du thème choisi cette année. « Malgré le chapelet de peines et de douleurs, le train de vie du réfugié tient toujours à cet espoir qui se confond à un parcours du combattant. La reconnaissance du statut reste le premier et le dernier rempart du réfugié en vue d'une intégration locale », a fait savoir Hélène Bengreman, réfugiée tchadienne. Elle a cependant profité de l'occasion pour inviter la communauté internationale à éradiquer les maux à l'origine des conflits. « Ce n'est pas possible de rester éternellement sous le statut de réfugié. Tout en cherchant à mettre fin aux conflits, il faut, en même temps, trouver des instruments juridiques contraignants et efficaces pour éviter chaque jour les déplacements massifs et forcés des populations », a-t-elle recommandé, avant de rappeler la nécessité du rapatriement volontaire, de l'intégration sociale et de la réinstallation dans un autre pays.

Au cours de cette cérémonie riche en animation culturelle, vingt-huit lauréats ont remporté le concours de peinture, de poésie et de rédaction. Aussi, la délégation des officiels a-t-elle effectué une visite des stands composés de produits vivriers et textiles, produits par des réfugiés installés au Congo.

Josiane Mambou Loukoulou

INTERVIEW

L'Initiative communautaire d'assurance maladie et vieillesse cible les plus démunis

Créée en 2014, l'ONG Initiative communautaire d'assurance maladie et vieillesse (ICAM-V) s'est fixée comme objectifs : rendre plus accessibles les soins de santé secondaires et tertiaires aux personnes démunies résidant au Congo et d'accompagner financièrement le nouveau retraité à contenir la période allant du préavis à l'automatisation de sa pension. Son président Alphonse Ebara parle de cette ONG qui reste encore méconnue dans le pays.

Les Dépêches de Brazzaville (LDB) : quel est le profil de votre organisation ?

Alphonse Ebara (A E) : LICAM-V est une ONG répondant à la problématique d'accès des personnes démunies aux soins de santé secondaires et tertiaires à travers un apport financier mutualisé dans 95% des départements du Congo-Brazzaville. LICAM-V est une ONG à caractère opérationnel ; pour atteindre ses objectifs, elle adopte une approche proactive en focalisant son action sur les initiatives conçues et réalisées de façon autonome qui s'inspirent de plusieurs principes. Il s'agit notamment de l'analyse et la compréhension du contexte de référence ; la communication transparente avec les parties prenantes ; la vision et l'engagement à long terme ; la diffusion et le partage des résultats et des connaissances. De par sa nature, l'ICAM-V adopte les critères d'efficacité qui sont propres aux entre-

prises en termes de clarté des objectifs et des contenues ; de contrôle de gestion ; d'auto-soutenabilité et de mesurabilité des résultats attendus à court, moyen et à long terme.

LDB : Pouvez-vous nous parler de votre zones d'intervention et de vos prestations ?

A E : Conformément aux modes de gestion du système de santé communautaire, l'ICAM-V se développe au niveau des départements de la Cuvette-Ouest, des Plateaux, de la Cuvette, du Niari, de Pointe-Noire et de Brazzaville où elle est créée, spécifiquement dans les districts ruraux reculés, généralement caractérisés par les infrastructures sanitaires dont les prestations sont financièrement inaccessibles aux personnes démunies. Elle connaît une extension progressive dans d'autres départements et communes de notre pays, le Congo. En effet, l'ICAM-V garantit les

dépenses issues des interventions subies par ses membres hospitalisés dans les structures sanitaires et pharmaceutiques étatiques ou privées du Congo, choisies par elle-même dans quelques domaines. Il s'agit précisément des frais d'hospitalisation, d'achat de produits pharmaceutiques sur ordonnance, des soins médicaux, chirurgicaux et obstétricaux avec complications ; l'évacuation sanitaire ; la formation des mutualistes à la gestion du programme ; les frais des examens cliniques et biologiques ; ainsi que des frais de la ration ; éducation sanitaire et des mutualistes vis-à-vis des maladies émergentes ; missions ayant trait aux exigences de l'ICAM-V. Dans les perspectives, elle envisage les investissements à court et à long terme ayant des prestations accessibles aux personnes démunies.

LDB : D'où proviennent vos sources de financement ?

A E : LICAM-V est une ONG vêtue d'une autonomie financière opérationnelle. La contribution financière initiale ; les revenus induits par les investissements diversifiés ; les dons et legs ; les cotisations circonstancielles des membres

pour l'assistance maladie, constituent une masse financière nécessaire pour la survie de cette ONG.

LDB : Une ONG, ce sont des partenaires. Aviez-vous déjà quelques contacts au niveau national ou international ?

A E : Le ministère de la Santé et de la population met à la disposition les structures sanitaires, le personnel médical, les médicaments essentiels et d'autres moyens logistiques. Les pourparlers sont en cours et à bons termes avec certaines ONG, organismes nationaux et internationaux dont les identifications seront connues dès que les accords seront finalisés (choix des partenaires aux potentialités et expérience porteuse et consolidées).

LDB : Aviez-vous un message à adresser à l'endroit des Congolais ?

A E : Le Congo à l'instar d'autres pays africains s'est investi dans la poursuite de l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Dans sa composante santé et plus précisément en ce qui concerne la réduction de la morbi-mortalité au sein des populations, le pays est à



Alphonse Ebara

pied d'œuvre dans l'offre des services de santé de qualité, à travers la modernisation des infrastructures sanitaires physiques, la formation et le recyclage du personnel de santé. En dépit de tous les efforts consentis par les autorités congolaises, qui constituent désormais un socle d'offre sanitaire moderne, il reste encore beaucoup de choses à faire. Il s'agit, entre autres, de l'amélioration des conditions de demande et d'utilisation optimales des services par ces structures.

De même, la demande des services de santé se heurte encore à son accessibilité financière et géographique très souvent liée au pouvoir d'achat du patient encore modeste. D'où votre contribution est donc sollicitée et nous en appelons à votre humanisme et surtout à votre sens d'altruisme dans l'accomplissement de ce devoir noble et désintéressé. Votre devoir nous obligerait.

Propos recueillis par Parfait Wilfried Douniama

BEPC 2016

« Les sujets sont à la hauteur du candidat moyen », estime David Boké

Le président général du jury, David Boké, qui a accompagné le directeur de cabinet du ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Adolphe Mbou-Maba, dans la ronde de quelques établissements de Brazzaville, s'est dit rassurant de la bonne organisation

Les épreuves écrites du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) ont démarré ce 21 juin sur tout l'ensemble du territoire national. A Brazzaville, les 45 456 candidats dont 40 984 officiels et 4 472 libres sont répartis dans 84 centres d'examen. Pour encourager les candidats, le directeur de cabinet du ministre de tutelle a visité les centres suivants : 30 octobre 1984 de Mfilou (7^earrondissement), CEG de Mounkondo (Moungali), CEG et école primaire de la Liberté à Talangaï, Fraternité et Ecoles des trois Francs à Baongo et le centre du CEG Angola Libre à Makélékélé.

En effet, partout où Adolphe Mbou-Maba et sa délégation sont passés, un seul message : « Le BEPC n'est pas comme le concours où des places sont limitées. Battez-vous pour passer en seconde, je voudrais vous trouver au

lycée l'année prochaine ».

Selon le président général du jury, David Boké, le BEPC se déroule dans un climat de sérénité, et tout se passe bien. « Je demande aux élèves de continuer jusqu'à la fin des épreuves sans paniquer parce que les sujets sont à la hauteur du candidat moyen. Il n'y a aucune raison de s'agiter, qu'ils aient la conscience tranquille parce que les sujets ont été élaborés et conçus conformément aux programmes en vigueur tout en tenant compte du candidat moyen », a-t-il laissé entendre.

Concernant les cas des malades, il a annoncé l'ouverture d'un centre à Makélékélé et d'un autre à l'hôpital de Talangaï. « Pour des candidats qui tombent malades pendant que l'épreuve est déjà lancée, l'unique manière de faire c'est de demander aux parents de venir soigner l'enfant dans le centre, donc les sujets ne peuvent pas sortir du centre une heure après le lancement des épreuves », a conclu le président du jury.

Parfait Wilfried Douniama

Lu dans la presse internationale

Un message d'espoir pour l'Afrique d'après les statistiques internationales

En Afrique, la croissance économique relativement rapide dans de nombreux pays ne s'est pas traduite par une amélioration des conditions de santé. C'est en grande partie en raison de la faiblesse des institutions et des infrastructures sanitaires, toujours de mauvaise qualité. On assiste même à une exacerbation du problème, notamment en Afrique australe, du fait que l'épidémie de sida a aggravé les indicateurs de santé pour au moins une génération. Néanmoins, et malgré le retard constaté dans le domaine de la santé, la tendance est relativement optimiste car nous assistons à une amélioration d'ensemble.

Toutefois, on observe une diversité des situations sanitaires liées aux conditions économiques selon les pays africains et entre l'Afrique et l'Europe. Les conditions de santé dans la ville d'Addis-Abeba, capitale de l'Éthiopie, n'ont rien à voir avec la Somalie, par exemple. Reste que selon les chercheurs en santé publique, il y a une corrélation, entre la mortalité infantile et le produit national brut per capita. En conclusion, santé et situation de bien-être économique vont de pair.

Optimisme à propos de la situation des gorilles en République démocratique du Congo

Les experts de la conservation de la faune ont annoncé que le nombre de gorilles a augmenté dans une partie d'un parc national en République démocratique du Congo, ce qui représente une lueur d'espoir dans un paysage dominé par les mauvaises nouvelles concernant les grands primates.

Les experts de la Wildlife Conservation Society (WCS), ainsi que l'Institut congolais pour la conservation de la nature, ont constaté une augmentation du nombre des gorilles, de 181 gorilles il y a cinq ans à 213 aujourd'hui, au sein du Parc national de Kahuzi-Biega.

Néanmoins, cet optimisme doit être tempéré car certaines espèces de gorilles (les gorilles de Grauer) ont vu leur nombre diminuer au cours des deux dernières décennies. Cela pourrait s'expliquer par la chasse et l'extraction intensive de minéraux (cobalt).

Ils ne nous aiment pas : les africains en Inde

L'assassinat d'un migrant congolais provoque la colère des Africains en Inde. Yann, un étudiant âgé de 31 ans et originaire de Kinshasa ne souhaite pas être vu en train de parler avec un étranger blanc. Il craint d'attirer des foules d'Indiens, rendus en colère à l'idée qu'il puisse se plaindre de l'Inde. Il vit dans un de ces villages bondés d'habitants situés en banlieue sud de la capitale. Au cours de son trajet quotidien il traverse un endroit où un autre Congolais nommé Masonga Kitanda Olivier, a été battu à mort par trois hommes indiens en mai dernier. C'est dire s'il craint pour sa vie en se rendant en ville.

Les préjugés anti-africains en Inde sont liés au côté caste de la société indienne qui privilégie et défend les personnes de race blanche. Ce problème raciste ne concerne pas exclusivement les Africains, il affecte également les Indiens du nord-est de l'Inde appelés « chinky » à cause de leur « peau claire ». Le racisme ne s'embarasse pas de rationalité.

Par Sonya Ciesnek

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

(SERVICE DE CONSULTANT)

EN VUE RECRUTEMENT DES PRESTATAIRES PRIVES DE FORMATION A BRAZZAVILLE ET A POINTE NOIRE DANS LES METIERS D'ELEVAGE DANS LE CADRE DE LA SOUS COMPOSANTE 1.1 : FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION PROFESSIONNELLE ET APPUI A L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES VULNERABLES

N°SC005/06/2016/IDA 5302 - CG

Le Gouvernement de la République du Congo finance conjointement avec la Banque Mondiale le Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat des prestataires privés de formation à Brazzaville et à Pointe Noire dans les métiers d'élevage dans le cadre de la sous composante 1.1 (formation professionnelle, insertion professionnelle et appui à l'entrepreneuriat des jeunes vulnérables).

Les prestataires privés de formation auront la charge d'assurer la formation et la mise en stage des apprenants ainsi que de les suivre durant toute la durée du stage, et de les accompagner dans le processus d'insertion dans le monde du travail tant en tant que salarié ou en auto emploi.

Ainsi, sous la supervision du responsable de la sous composante 1.1, les prestataires privés de formation auront pour activités principales :

1. Mener auprès des jeunes garçons et filles des campagnes de sensibilisation sur les opportunités de formation et de débouchés relatifs aux différentes formations assurées par la structure ;
2. Participer à la collecte des candidatures des bénéficiaires en veillant à la parité homme - femme ;
3. Sélectionner trois fois le nombre d'apprenants à former pour les besoins de l'étude d'évaluation d'impact, et ce à chaque cycle de formation ;

4. Vérifier, autant que possible, l'éligibilité des candidats, y compris après leur sélection, et avertir le projet en cas de non éligibilité ;

5. S'assurer de l'identité du candidat choisi qui se présente au centre de formation ;

6. S'assurer de l'assiduité des apprenants, en gardant des fiches de présences journalières ;

7. Elaborer, afficher, et respecter des normes de sécurité standards dans les ateliers, et ne pas permettre à des apprenants de travailler dans des ateliers où les mesures de sécurités ne sont pas en place ;

8. Animer des sessions de formation technique en élevage pendant une période de trois (03) mois. Le groupe d'apprenants par corps de métier ne doit pas dépasser un effectif de 25.

9. Mettre en place avant le démarrage des formations les équipements et matériels nécessaires, les espaces de formation et constituer l'équipe du personnel de formation et d'appui. L'UCP s'assurera de la disponibilité de ces moyens avant le démarrage des formations ;

10. Rédiger des rapports selon leur différent objet et périodicité (voir chapitre "rapports")

11. Identifier les entreprises de stages ;

12. Conclure des conventions de stage avec les entreprises pour permettre la mise en stage des apprenants ;

13. Placer les apprenants en stage en entreprise pour une durée de trois mois ;

14. Assurer le suivi des stages en entreprise à raison d'une visite par mois et produire des rapports de suivi de stage. ;

15. Assurer le paiement des primes de motivation aux bénéficiaires selon les dispositions prévues dans le PDCE ainsi que des indemnités pour les entreprises ;

16. Délivrer des formations en entrepreneuriat aux jeunes ayant choisi cette voie et les aider à préparer des plans d'affaires, et accompagner les autres dans la recherche d'un emploi salarié.

Le présent avis de manifestation d'intérêt vise le recrutement des prestataires privés de formation qui auront la charge de dispenser les formations en élevage en trois (3) mois.

L'Unité de Gestion du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (UGP/PDCE) invite les prestataires privés de formation à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les prestataires privés de formation intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les prestataires privés de formation intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 8 heures 00 à 16 heures 00, heures locales auprès du responsable de la sous composante 1.1 et du service de la passation des marchés du PDCE.

Les Manifestations d'intérêt portant expressément la mention : « avis de manifestation d'intérêt en vue de recrutement des prestataires privés de formation à Brazzaville et à Pointe Noire dans les métiers d'élevage dans le cadre de la sous composante 1.1 (formation professionnelle, insertion professionnelle et appui à l'entrepreneuriat des jeunes vulnérables) N°SC005/06/2016/IDA 5302 - CG » doivent être déposées sous plis fermés ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 12 juillet 2016.

La sélection sera faite par la méthode Qualification des Consultants (QC) conformément aux procédures définies dans les Directives « Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, Edition Janvier 2011.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE)
Unité de Gestion du Projet
Située : 177, rue SOWETO - quartier ex télévision
Tél : (00242) 06 667 22 29 / 06 662 51 57 / 06 603 17 61
Email : congo.pdce@yahoo.fr
Brazzaville - République du Congo

Le Coordonnateur

Télesphore KIMPOLO

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

(SERVICE DE CONSULTANT)

EN VUE DE RECRUTEMENT DES PRESTATAIRES PRIVES DE FORMATION A BRAZZAVILLE ET A POINTE NOIRE DANS LES METIERS DE LA GOUVERNANTE DE MAISON, DE LA MAJORDOME, DU VALET ET DE LA FEMME DE CHAMBRE DANS LE CADRE DE LA SOUS COMPOSANTE 1.1 : FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION PROFESSIONNELLE ET APPUI A L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES VULNERABLES

N°SC001/06/2016/IDA 5302 - CG

Le Gouvernement de la République du Congo finance conjointement avec la Banque Mondiale le Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat des prestataires privés de formation à Brazzaville et à Pointe Noire dans les métiers de la gouvernante de la maison, de la majordome, du valet et de la femme de chambre dans le cadre de la sous composante 1.1 (formation professionnelle, insertion professionnelle et appui à l'entrepreneuriat des jeunes vulnérables).

Les prestataires privés de formation auront la charge d'assurer la formation et la mise en stage des apprenants ainsi que de les suivre durant toute la durée du stage, et de les accompagner dans le processus d'insertion dans le monde du travail tant en tant que salarié ou en auto emploi.

Ainsi, sous la supervision du responsable de la sous composante 1.1, les prestataires privés de formation auront pour activités principales :

1. Mener auprès des jeunes garçons et filles des campagnes de sensibilisation sur les opportunités de formation et de débouchés relatifs aux différentes formations assurées par la structure ;
2. Participer à la collecte des candidatures des bénéficiaires en veillant à la parité homme - femme ;
3. Sélectionner trois fois le nombre d'apprenants à former pour les besoins de l'étude d'évaluation d'impact, et ce à chaque cycle de formation ;
4. Vérifier, autant que possible, l'éligibilité des

candidats, y compris après leur sélection, et avertir le projet en cas de non éligibilité ;

5. S'assurer de l'identité du candidat choisi qui se présente au centre de formation ;

*S'assurer de l'assiduité des apprenants, en gardant des fiches de présences journalières ;

6. Elaborer, afficher, et respecter des normes de sécurité standards dans les ateliers, et ne pas permettre à des apprenants de travailler dans des ateliers où les mesures de sécurités ne sont pas en place ;

7. Animer des sessions de formation technique en Gouvernante de maison / Majordome, Valet / Femme de chambre pendant une période de six (06) mois. Le groupe d'apprenants par corps de métier ne doit pas dépasser un effectif de 25.

8. Mettre en place avant le démarrage des formations les équipements et matériels nécessaires, les espaces de formation et constituer l'équipe du personnel de formation et d'appui.

9. Rédiger des rapports selon leur différent objet et périodicité (voir chapitre "rapports")

10. Identifier les entreprises de stages ;

11. Disposer de conventions de stage conclues avec les entreprises pour faciliter la mise en stage des apprenants ;

12. Placer les apprenants en stage pour une durée de trois mois ;

13. Assurer le suivi des stages en entreprise à raison d'une visite par mois et produire des rapports de suivi de stage.

14. Assurer le paiement des primes de motivation aux bénéficiaires selon les critères retenus ainsi que des indemnités prévues pour les entreprises ;

15. Délivrer des formations en entrepreneuriat aux jeunes ayant choisi cette voie et les aider à préparer des plans d'affaires, et accompagner les autres dans la recherche d'un emploi salarié.

Le présent avis de manifestation d'intérêt vise le recrutement des prestataires privés de formation qui auront la charge de dispenser les formations ci-après réparti en deux métiers distincts pour une durée de six (6) mois :

- Métier 1: Gouvernante de maison / Majordome ;
 - Métier 2: Valet / Femme de chambre.
- Les prestataires de formation intéressés peuvent soumissionner pour un ou les deux métiers.

L'Unité de Gestion du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (UGP/PDCE) invite les prestataires privés de formation à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les prestataires privés de formation intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les prestataires privés de formation intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 8 heures 00 à 16 heures 00, heures locales auprès du responsable de la sous composante 1.1 et du service de la

passation des marchés du PDCE.

Les Manifestations d'intérêt portant expressément la mention : « avis de manifestation d'intérêt en vue de recrutement des prestataires privés de formation à Brazzaville et à Pointe Noire dans les métiers de la gouvernante de la maison, de la majordome, du valet et de la femme de chambre dans le cadre de la sous composante 1.1 (formation professionnelle, insertion professionnelle et appui à l'entrepreneuriat des jeunes vulnérables) N°SC001/06/2016/IDA 5302 - CG » doivent être déposées sous plis fermés ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 12 juillet 2016.

5 - La sélection sera faite par la méthode Qualification des Consultants (QC) conformément aux procédures définies dans les Directives « Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, Edition Janvier 2011.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE)
Unité de Gestion du Projet
Située : 177, rue SOWETO - quartier ex télévision
Tél : (00242) 06 667 22 29 / 06 662 51 57 / 06 603 17 61
Email : congo.pdce@yahoo.fr
Brazzaville - République du Congo

Le Coordonnateur

Télesphore KIMPOLO

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

“ECAir 6% brut 2016-2021”

INVESTIR, FRUCTIFIER, RENTABILISER...

6% brut
par an, pendant 5 ans

**MONTANT DE L'OPERATION
60.000.000.000 FCFA**

PERIODE DE SOUSCRIPTION
21 Mars au 21 Mai 2016

PRIX DE SOUSCRIPTION
10.000 FCFA (au pair)

NOMBRE DE TITRES
6.000.000 obligations

POURCENTAGE
6% brut par an

VALEUR NOMINALE
10.000 FCFA

QUOTITÉ MINIMALE DE SOUSCRIPTION
10 Titres (soit une somme minimale 100.000 FCFA)

DUREE :
5 ans

Emetteur:



Syndicat de Placement :



Arrangeur et Chef de file:



La Financière

Téléphone : +(242) 05 311 81 71 / +(242) 05 311 81 21, Adresse Mail : contact@lafinanciere-congo.com
www.empruntobligataire-ecair.com

Conformément aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Épargne en zone CEMAC, cette opération a été visée par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale sous le N° COSUMAF-APE-01/16



**FAIRE
VOYAGER
NOTRE
STYLE**

NATACHA
CRÉATRICE DE LA MARQUE
BY NATACHA BACO

#TALENTDUCONGO

HARRIS COMMUNICATIONS CONGO SARL

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1.000.000 FCFA
Sise Boulevard de Loango, 2ème étage, Immeuble PBG, BP : 4466
Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M : CG / PNR / 11 B 2346

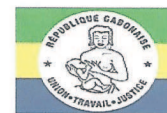
Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'associé unique non gérant statuant à titre d'assemblée générale mixte du 28 avril 2016, enregistré le 6 juin 2016 à la recette de l'enregistrement, des domaines et du timbre de Pointe-Noire centre, sous le numéro 4060, folio 098/1, l'associé unique a décidé d'approuver les états financiers de synthèse pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ; d'affecter les résultats des exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ; de nommer de la société Ernst & Young Congo en qualité de commissaires aux comptes titulaire pour une durée de trois (3) exercices ; d'accepter la démission de Monsieur Eduardo Correa en sa qualité de co-gérant de la Société et de désigner en remplacement Madame Seyi Gbobaniyi en tant que co-gérante de la Société pour une durée de quatre (4) exercices à compter de l'exercice en cours ; de mettre les statuts de la société en harmonie avec les dispositions du nouvel Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et des groupements d'intérêt économique adopté le 31 janvier 2014 ; d'approuver le transfert de siège social de la société à l'adresse suivante : Avenue Bitelka Ndombi, route de l'aéroport après la station Puma, Pointe-Noire, Congo.

Dépôt dudit acte a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, sous le récépissé n° 16 DA 116, en date du 14 juin 2016.

L'inscription modificative de l'immatriculation de la succursale au Registre du Commerce et du crédit mobilier (RCCM) a été effectuée par le greffe du tribunal de Commerce, en date du 14 juin 2016, sous le numéro M2/16-1185.

Pour avis,
La Gérance

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE GABONAISE
PRES LA REPUBLIQUE DU CONGO
B.P : 2033 BRAZZAVILLE-CONGO
0 0 2 6 3
N°-----/AMB/GAB/RC/PS/CMD

**NOTE D'INFORMATION**

(A L'ATTENTION DES GABONAIS
EN REPUBLIQUE DU CONGO BRAZZAVILLE)

Dans le cadre de la préparation et de l'organisation de l'élection présidentielle en République Gabonaise, dont le scrutin est prévu le 27 août 2016, la Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP) a rendu public le calendrier ci-après :

- **Date limite de dépôt des déclarations de candidature** auprès de la Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (article 11, loi n° 16/96 du 15 avril 1996, portant dispositions spéciales relatives à l'élection du Président de la République) : **le mardi 12 juillet 2016 à 18 heures 00.**
- **Ouverture de la campagne électorale** (article 69, loi n°7/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques) : **le samedi 13 août 2016 à 24 heures 00.**
- **Clôture de la campagne électorale** : **le vendredi 26 août 2016 à 24 heures 00.**
- **Convocation du collège électoral** (article 73, loi n° 7/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques) : **le samedi 27 août 2016.**

Brazzaville, 21 juin 2016

L'Ambassadeur

René MAKONGO

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

(SERVICE DE CONSULTANT)

EN VUE DE RECRUTEMENT DES PRESTATAIRES PRIVÉS DE FORMATION A BRAZZAVILLE ET A POINTE NOIRE DANS LES METIERS DE LA MECANIQUE GENERALE, DE LA MECANIQUE AUTOMOBILE, DE LA SOUDURE ET DU TOURNAGE DANS LE CADRE DE LA SOUS COMPOSANTE 1.1 : FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION PROFESSIONNELLE ET APPUI A L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES VULNERABLES

N°SC006/06/2016/IDA 5302 - CG

Le Gouvernement de la République du Congo finance conjointement avec la Banque Mondiale le Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat des prestataires privés de formation à Brazzaville et à Pointe Noire dans les métiers de la mécanique générale, de la mécanique automobile, de la soudure et du tournage dans le cadre de la sous composante 1.1 (formation professionnelle, insertion professionnelle et appui à l'entrepreneuriat des jeunes vulnérables).

Les prestataires privés de formation auront la charge d'assurer la formation et la mise en stage des apprenants ainsi que de les suivre durant toute la durée du stage, et de les accompagner dans le processus d'insertion dans le monde du travail tant en tant que salarié ou en auto emploi.

Ainsi, sous la supervision du responsable de la sous composante 1.1, les prestataires privés de formation auront pour activités principales :

1. Mener auprès des jeunes garçons et filles des campagnes de sensibilisation sur les opportunités de formation et de débouchés relatifs aux différentes formations assurées par la structure ;
2. Participer à la collecte des candidatures des bénéficiaires en veillant à la parité homme-femme ;
3. Sélectionner trois fois le nombre d'apprenants à former pour les besoins de l'étude d'évaluation d'impact, et ce à chaque cycle de formation ;
4. Vérifier, autant que possible, l'éligibilité des candidats, y compris après leur sélection, et

5. S'assurer de l'identité du candidat choisi qui se présente au centre de formation ;
6. S'assurer de l'assiduité des apprenants, en gardant des fiches de présences journalières ;
7. Elaborer, afficher, et respecter des normes de sécurité standards dans les ateliers, et ne pas permettre à des apprenants de travailler dans des ateliers où les mesures de sécurité ne sont pas en place ;
8. Animer des sessions de formation technique en Mécanique générale, Mécanique automobile et en Soudure / Tournage pendant une période de neuf (09) mois ; Le groupe d'apprenants par corps de métier ne doit pas dépasser un effectif de 25.
9. Mettre en place avant le démarrage des formations les équipements et matériels nécessaires, les espaces de formation et constituer l'équipe du personnel de formation et d'appui. L'UCP s'assurera de la disponibilité de ces moyens avant le démarrage des formations ;
10. Rédiger des rapports selon leur différent objet et périodicité (voir chapitre "rapports")
11. Identifier les entreprises de stages ;
12. Conclure des conventions de stage avec les entreprises pour permettre la mise en stage des apprenants ;
13. Placer les apprenants en stage en entreprise pour une durée de trois mois ;
14. Assurer le suivi des stages en entreprise à raison d'une visite par mois et produire des rapports de suivi de stage ;
15. Assurer le paiement des primes de motivation aux bénéficiaires selon les dispositions prévues dans le PDCE ainsi que des indemnités pour les entreprises ;

16. Délivrer des formations en entrepreneuriat aux jeunes ayant choisi cette voie et les aider à préparer des plans d'affaires, et accompagner les autres dans la recherche d'un emploi salarié.

Le présent avis de manifestation d'intérêt vise le recrutement des prestataires privés de formation qui auront la charge de dispenser les formations ci - après réparti en trois métiers distincts pour une durée de formation de neuf (9) mois :

- Métier 1 : mécanique générale ;
- Métier 2 : mécanique automobile ;
- Métier 3 : soudure et tournage

Les prestataires de formation intéressés peuvent soumissionner pour un, deux ou la totalité des métiers.

L'Unité de Gestion du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (UGP/PDCE) invite les prestataires privés de formation à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les prestataires privés de formation intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les prestataires privés de formation intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci - dessous, les jours ouvrables de 8 heures 00 à 16 heures 00, heures locales auprès du responsable de la sous composante 1.1 et du service de la

passation des marchés du PDCE.

Les Manifestations d'intérêt portant expressément la mention : «avis de manifestation d'intérêt en vue de recrutement des prestataires privés de formation à Brazzaville et à Pointe Noire dans les métiers de la mécanique générale, de la mécanique automobile, de la soudure et du tournage dans le cadre de la sous composante 1.1 (formation professionnelle, insertion professionnelle et appui à l'entrepreneuriat des jeunes vulnérables) N°SC006/06/2016/IDA 5302 - CG» doivent être déposées sous plis fermés ou en version électronique à l'adresse ci - dessous, au plus tard le 12 juillet 2016.

La sélection sera faite par la méthode Qualification des Consultants (QC) conformément aux procédures définies dans les Directives « Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, Edition Janvier 2011.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE)
Unité de Gestion du Projet
Située : 177, rue SOWETO - quartier ex télévision
Tél : (00242) 06 667 22 29 / 06 662 51 57 / 06 603 17 61
Email : congo.pdce@yahoo.fr
Brazzaville - République du Congo

Le Coordonnateur

Télesphore KIMPOLO

ANNONCE TOTAL E&P Congo

Concours d'entrée 2016 aux « classes Renforcées » du Lycée Victor

Pour la 7^{ème} année consécutive, TOTAL E&P Congo en partenariat avec la Direction Départementale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation et le Lycée Français Charlemagne, organise le concours des classes renforcées au Lycée Victor Augagneur.

Soixante (60) élèves de nationalité congolaise seront sélectionnés par voie de concours (niveau troisième) pour constituer deux classes de seconde.

Ce dispositif d'excellence offre un double cursus dans les filières scientifiques : série C pour le programme congolais et série S pour le programme français.

Total E&P Congo prend en charge les frais d'inscriptions aux examens, les manuels scolaires et met à la disposition des élèves un cadre d'apprentissage exceptionnel (laboratoires de sciences physiques et de sciences naturelles équipés, calculatrices scientifiques, bibliothèque, salle informatique, etc.).

Le concours aura lieu à Pointe-Noire du 8 au 9 août à la suite d'une présélection sur dossier.

Si tu as entre 13 et 16 ans, tu peux déposer ton dossier de candidature du 1^{er} juin au 11 juillet aux adresses suivantes :

- Dans les locaux de la Direction Départementale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation de Pointe-Noire (en face de l'agence Eclair au centre ville) ;
- Au secrétariat du Lycée Victor Augagneur de Pointe-Noire ;
- A la représentation de Total E&P Congo de Brazzaville (Villa Paule, avenue Bayardelle, en mur mitoyen avec la Direction Technique de Airtel).

Ce dossier sera constitué de :

- Notes du BEPC blanc de l'année en cours organisé par la Direction Départementale ;
- Moyennes générales de l'année en cours ;
- Bulletins scolaires des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} ;
- 1 Copie de l'acte de naissance ;
- 2 Photos d'identité (2) ;
- 1 Certificat de nationalité.

Bonne chance !



AVIS DE VENTE

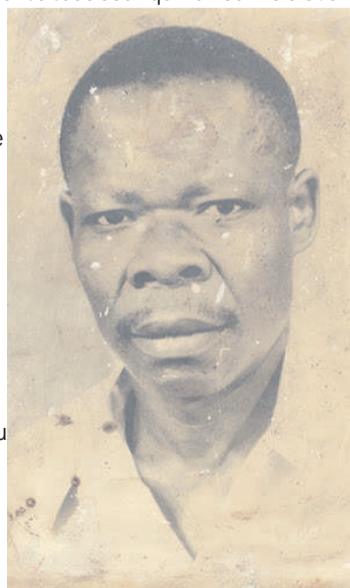
Nous vendons deux (02) terrains
 Ville : Abidjan (Côte d'Ivoire)
 Zone : Riviera Palmeraie (quartier résidentiel)
 Superficie : 750 m² chacun
 Prix : USD 171 le M²
 Statut des terrains : Immatriculés
 Phone : +225 078 185 45
 Email : jabiko1@hotmail.com

IN MEMORIAM

10 juin 2014 – 10 juin 2016
 Cela fait déjà trois ans, que Dieu a rappelé à lui mon très cher mari Moui Joseph, ancien directeur de l'inspection du travail.
 En cette date mémorable Mme Moui né Nkama Pauline et ses enfants Moui (Colon, Cathi, Larissa) prient tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire.
 Que ton âme repose en paix !



26 Juin 1986 – 26 Juin 2016
 Cela fait exactement 30 ans que Dieu a rappelé à lui son fils Ibomba Joseph Otino Mokili Makambo. En ce jour d'anniversaire, la veuve, les enfants, les petits et arrières petits enfants demandent à tous ceux qui l'on connu d'avoir une pensée pieuse pour ce merveilleux père de famille. Des messes d'action de grâce seront dites dans les Paroisses suivantes :
 •Vendredi 24 juin 2016 à 6h15mn, Sainte François d'Assise, Notre Dame de Fatima, Saint Joseph de Tout pour le Peuple, Saint Jean Baptiste
 •Samedi 25 juin 2016 à 6h15mn, Saint Augustin, Saint Grégoire de Massengo, Saint Esprit, Saint Anne
 •Dimanche 26 juin 2016 à 10h, Sainte Marie Notre Dame des Victoires, suivi d'un cocktail dinatoire au domicile de monsieur Romuald Pascal IBOMBA à Massengo derrière le marché SOPROGI, arrêt de bus SOPROGI.
 Ce communiqué tient lieu de faire part.



FRANCE

Incendie criminel à l'ambassade du Congo à Paris

L'ambassade du Congo en France a été incendiée dans la nuit de lundi à mardi. Une enquête est en cours.

Une vidéo circule sur les réseaux sociaux et permet de se faire une idée du saccage survenu dans la nuit de lundi à mardi. Elle montre des vestiges incandescents du ravage des flammes et la voix audible d'un homme déclare avoir commis un forfait sur l'ambassade du Congo en France.

Qui a saccagé l'ambassade du Congo en France ?

C'est une dégradation de l'édifice commise vraisemblablement à une heure du matin lorsque des individus

se sont introduits dans les locaux du 37 bis rue Paul Valéry. Selon les premiers éléments transmis par les enquêteurs, les vandales se sont servis d'une voiture bélier pour tenter d'enfoncer la porte principale. N'y parvenant pas, les malfrats ont finalement défoncé un panneau et ont lancé des cocktails molotov sous la voiture du ministre conseiller, qui n'a pas pris feu, et dans la guérite des gardiens, qui était vide. Ils ont quitté les lieux après avoir aussi mis feu à la voiture bélier. Selon notre correspondant sur place, les dégâts matériels sont limités. L'alerte a été donnée à deux heures du matin par un voi-

sin qui a immédiatement contacté les pompiers. Le site étant classé diplomatique, le quai d'Orsay a été instruit de l'affaire et a dépêché une équipe sur place, rejointe immédiatement par les attachés diplomatiques du Congo.
 «Ils n'ont eu aucun mal à entrer dans les lieux puisqu'ils ne sont plus gardés», estime une source diplomatique qui considère que les coupables sont bien des Congolais poussés par des raisons politiques. « Le danger est réel à Paris et doit être pris en compte par les autorités. Les structures de l'Etat sont menacées avec le risque de s'en prendre aux personnes. »

Protestation de la partie congolaise

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, Cyprien Sylvestre Mamina qui a reçu mardi le chargé d'affaires de l'ambassade de France à Brazzaville lui a transmis la protestation des autorités congolaises, suite aux incendies à l'ambassade du Congo à Paris. Rappelant à son interlocuteur, Franz Coïdan, les dispositions pertinentes de la Convention de Vienne du 18 avril 1961

qui, en son article 22 fait obligation à l'Etat accréditaire d'assurer la sécurité des locaux diplomatiques, l'ambassadeur Mamina a condamné fermement les incendies survenus dans la nuit du 20 au 21 juin à l'ambassade du Congo en France. Il les a qualifiés d'actes « terroristes ». Il a en outre « exigé que des mesures adéquates soient prises pour assurer la sécurité de tous les services diplomatiques congolais ins-

tallés en France. De même, il a demandé l'ouverture d'une enquête pour que les auteurs de ces actes soient identifiés et poursuivis, conformément à la loi », stipule un communiqué du ministère congolais des Affaires étrangères.
 Selon cette source, des inconnus ont incendié l'une des pièces des locaux de la représentation congolaise et des véhicules en stationnement.

La Rédaction

Mikhael's HOTEL

SUIVEZ L' EURO 2016 SUR ECRAN GEANT

50% de réduction sur toutes les boissons alcoolisées

Menu spécial pour L'EURO 2016

Contact:
 00242 06 4 66 66 21
 00242 05 3 66 66 21
 00242 06 4 66 66 17

EURO2016 FRANCE

JUSTICE INTERNATIONALE

La CPI inflige dix-huit ans de prison à Jean Pierre Bemba

De cette peine prononcée ce 21 juin sera déduit le temps déjà passé en détention, soit huit ans.

Finie le suspense dans le procès Jean Pierre Bemba qui vient de connaître ce 21 juin son épilogue avec le prononcé de la peine contre l'ancien Vice-président de la RDC sous la transition 1+4. La Chambre de première instance III de la CPI a condamné, sans tergiversation, l'incriminé à dix-huit ans de prison, quitte à déduire de cette peine ses huit années déjà passées dans les geôles de la CPI. Or, la défense avait, la veille, manifesté son intention de faire appel du premier arrêt de la CPI, rendu en mars, reconnaissant Jean-Pierre Bemba coupable de deux chefs de crimes contre l'humanité et de trois chefs de crimes de guerre commis par ses troupes en Centrafrique entre 2002 et 2003.

Qu'à cela ne tienne. Jean Pierre Bemba avait écouté sans broncher la lecture du jugement le condamnant, qui avait mis une emphase particulière sur le récit des crimes commis par ses troupes en Centrafrique. Il ressort de ce jugement que la Chambre

avait prononcé des peines pour chaque chef d'accusation : viols, meurtres et pillages. Des circonstances aggravantes ont été retenues pour le cas de viols et agressions sexuelles, étant entendu que les troupes de MLC s'étaient systématiquement livrées à cette activité en violant à plusieurs des femmes et des mineures, agressant au passage des personnes âgées et parfois des familles entières pour les punir d'avoir résisté aux pillages.

Le fait pour le Chairman de n'avoir rien tenté pour faire cesser ces exactions l'a davantage enfoncé mettant à nu sa responsabilité en tant que commandant des troupes. Pour la Cour, Jean Pierre Bemba était bien au courant de la déviation de ses troupes et n'a pas seulement ignoré ces crimes, mais les aurait au contraire encouragés. La peine la plus lourde a donc concerné les viols dont sa milice avait été responsable en Centrafrique.

Comme il fallait s'y attendre, cette peine est loin de contenter la défense qui a déposé « un résumé provisoire de son appel » dans lequel elle conteste un grand nombre de conclusions légales et



Jean Pierre Bemba lors d'une audience à la CPI

factuelles de la CPI. Pour les avocats de Jean Pierre Bemba, l'ensemble du procès a été contestable et inéquitable sur bien des aspects matériels en plus du fait que les droits de leur client en tant qu'accusé n'ont été à aucun moment correctement respectés.

Pour la défense donc, la Cour a échoué à garantir les droits de la défense et s'est trompée « dans le verdict selon lequel le MLC a commis des crimes de guerre et crimes contre l'humanité ».

Pour rappel, la milice de Jean Bemba avait perpétré des graves

crimes entre octobre 2002 et mars 2003 en Centrafrique sous couvert d'assistance militaire apportée au président Ange-Félix Patassé face à une tentative de coup d'Etat menée par le général François Bozizé.

Alain Diasso

SONDAGE LES POINTS

Les effets positifs du contrôle de paie des fonctionnaires marque le mois de juin

Cette période s'est avérée particulièrement difficile pour les membres du gouvernement Matata 2, offrant ainsi un sursis aux uns et des cartons rouges à d'autres. Les sondés ont, par ailleurs, classé, dans cette étude, ceux qu'ils ont considérés comme les plus méritants.

Le mois de juin, dominé par la dépréciation du Franc congolais face à la devise étrangère, la progression de la fièvre jaune, le dialogue congolais et la hausse du prix de l'Internet et de la communication téléphonique, vient de livrer son verdict.

Dans une étude menée par la maison de sondage Les Points, malgré la situation particulière que le pays traverse, compte tenu de plusieurs paramètres, le ministre du Budget, Michel Bongongo se maintient dans l'opinion. Les sondés lui reconnaissent les effets positifs du contrôle de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat. A la première place de ce palmarès avec 82% d'opinions favorables, il continue à bénéficier de la confiance des fonctionnaires non payés qui attendent toujours la régularisation de leur situation. « Ces derniers sont surtout rassurés par la récupération d'environ 10.545.639, 167 USD par la mission de contrôle des agents et fonctionnaires de l'Etat, dans cinq anciennes provinces dont le Bandundu, le Kasai Oriental, le Kasai Occidental, l'Equateur et le Kongo Central », est-il relevé dans cette étude.

Le ministre des Affaires étrangères, Raymond Tshibanda, occupe la deuxième marche du podium, avec 67%. L'opinion salue, à sa juste valeur, cette diplomatie agissante inaugurée depuis sa prise des fonctions au ministère des Affaires étrangères. Les sondés ont

notamment relevé sa récente tournée européenne qui, selon elle, a permis au gouvernement de faire entendre sa voix sur le bien-fondé du dialogue national et sa détermination à organiser l'ensemble des scrutins prévus par la Constitution.

La troisième place est occupée par le ministre des Transports, Justin Kalumba Mwana Ngongo, 66%, qui « retrouve sa sérénité à la suite des assurances du constructeur des avions bombardiers sur l'état des appareils vendus à la RDC ». Sa côte est également consolidée par les vols de la compagnie aérienne Congo Airways. Alors que la quatrième place est reconnue au vice-Premier Ministre, Willy Makiashi (62%), par sa percée, suite à son action pour l'emploi des jeunes. « Les sondés ont apprécié sa participation à la 105ème session ordinaire de l'Organisation internationale du travail à Genève qui a consacré la reconnaissance internationale des avancées du gouvernement congolais en matière de création d'emplois des jeunes et l'accord des partenaires pour l'élaboration du document stratégique final devant permettre à l'exécutif national d'appliquer sa politique de protection sociale au pays », a retenu ce sondage d'opinions. Les sondés ont également salué la formation professionnelle organisée à l'Inpp, tournée vers le développement, ainsi que les efforts de l'Onem pour résorber le problème du chômage en RDC.

Le ministre congolais de la Santé publique, Félix Kabange, dont le nombre de plus en plus important de cas de fièvre jaune enregistrés en RDC a affecté l'opinion a, cependant, par sa forte capacité à communiquer sur l'évolution de la maladie et les mesures prises pour y faire face, l'estime des

sondés. Avec 61 %, il est positionné en cinquième marche du podium et les sondés ont reconnu, par ailleurs, qu'il n'a jamais baissé les bras dans sa riposte contre ladite maladie. Il est talonné par le ministre de l'Economie, Bahati Lukwebo (61%). Parmi les faits qui ont milité au plébiscite du ministre de l'Economie, il y a notamment la réduction du prix du billet d'avion pour les destinations de Lubumbashi, Goma et Kindu.

Des cotes légèrement au dessus de la moyenne

Théophile Mbemba (57%) et Lambert Mende (55%) respectivement ministre de l'Enseignement supérieur et université (ESU) et des Médias restent visibles grâce aux actions menées les mois derniers et qui ont manifestement marqué pour longtemps les sondés. Les sondés imputent au ministre de l'ESU, la valorisation du métier d'enseignant à travers les dernières nominations des comités de gestion des universités et instituts supérieurs. Le ministre des Médias jouit toujours de sa bonne réputation de défenseur de la RDC vis-à-vis de l'extérieur. Alors qu'une nouvelle fois, le ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, Maker Mwangi, neuvième au palmarès avec 51 %, bénéficie du respect de l'année scolaire 2015-2016. Les sondés lui reconnaissent le mérite d'avoir accordé les violons entre les écoles et les parents sur le paiement des frais scolaires. Le ministre des Sports, Denis Kambayi, qui clôture le top 10, jouit du bon déroulement du quatrième tour cycliste de la RDC, de la victoire des Léopards-football sur l'équipe du Madagascar et de leur bonne entrée en matière au tournoi du SADC en Mozambique. Il a obtenu 51% d'opinions favorables.

Lucien Dianzenza

Épidémie de la fièvre jaune en RDC

Il s'agit de trois provinces qui sont en épidémie en RDC à savoir le Kongo-central, le Kwango et la ville de Kinshasa. Cette déclaration a été faite, hier, par le ministre de la Santé publique, le Dr Félix Kabange Numbi.

Depuis le mois de janvier de l'année en cours, la RDC a enregistré un peu plus de mille soixante-cinq cas suspects cumulés, avec soixante-quinze décès. Parmi les soixante-sept cas, explique le ministre de la Santé publique, soixante-cinq cas sont liés à l'épidémie de la fièvre jaune en Angola et sur ces soixante-cinq cas, sept sont classés comme autochtones après les investigations. Ces sept cas se répartissent de la manière suivante : un cas pour la zone de santé de Bili dans la province du Bas-Uele, un dans la zone de santé de Mompono dans la province de la Tshuapa, un dans la zone de santé de Kimbanseke à Kinshasa, un dans la zone de santé de N'djili à Kinshasa, deux dans la zone de santé de Kisenso à Kinshasa, un dans la zone de santé de Matadi au Kongo-central et deux cas dans la zone de santé de Kahemba au Kwango.

Au vu de ce tableau épidémiologique, de la présence des moustiques de types aedes aegypti et des gîtes larvaires et le flux migratoire des populations entre la RDC et l'Angola, le ministre de la Santé soutient que les risques d'une transmission locale du virus amaril demeurent élevés avec un nombre

croissant des cas autochtones. Face à cette situation, le Dr Félix Kabange Numbi a annoncé que la RDC est en épidémie de fièvre jaune localisée. Pour faire face à cette situation d'urgence, le ministre demande l'appui de l'OMS et de tous les partenaires pour « l'obtention rapide du vaccin anti amaril en vue d'organiser la riposte vaccinale dans les provinces en épidémie et limiter ainsi l'extension de l'épidémie ».

Parlant des mesures à observer, le ministre de la Santé publique demande à la population de couvrir tous les récipients d'eau de façon à ce que les moustiques ne puissent pas s'y reproduire ; rechercher et éliminer des habitations des endroits où les moustiques peuvent se reproduire ; placer les personnes qui ont la fièvre jaune sous la moustiquaire imprégnée d'insecticide et les diriger au centre de santé le plus proche, de dormir sous la moustiquaire imprégnée et à se faire vacciner auprès des services d'hygiène aux frontières avant de se rendre en Angola.

Aux zones de santé, le ministre de la Santé publique leur demande de maintenir la surveillance épidémiologique des cas de fièvre jaune. Quant au programme national de l'hygiène aux frontières, il lui a été recommandé de renforcer la surveillance au niveau des frontières particulièrement à Kinshasa, Kwan-gu, Kongo-central.

A.Nz

ÉCONOMIE

Pourquoi l'Afrique doit accélérer la diversification

Le point de vue de Paul Fokam, auteur et banquier camerounais, sur cette question est fort intéressant. Il est le propriétaire du puissant groupe Afriland first bank qui a occupé en 2013 la première place dans le classement national du Cameroun pour les dépôts de clientèle, devant des filiales françaises.

La clé de l'avenir de l'Afrique, explique-t-il, réside dans sa capacité de diversifier ses activités et d'attirer des investisseurs potentiels. Paul Fokam n'hésite pas de faire appel à d'autres entrepreneurs désireux de gagner des parts de marché au Cameroun ou ailleurs en Afrique. Prêchant par l'exemple, il a lui-même initié plusieurs projets dans les secteurs variés : pharmacie, assurance, leasing, agro-industrie, sécurité, édition, promotion immobilière, logistique et transport. Il contrôle 51% des parts de la Société africaine de participation (SAPA), une entreprise constituée d'un portefeuille diversifié de dix PME qui opèrent dans les secteurs à fort potentiel de croissance. Il dirige également la SAPI, une entreprise immobilière spécialisée dans plusieurs domaines : habitation, bureaux, commerces, hôtels, résidences, services, entrepôts et équipements publics. Paul Fokam est également l'auteur de plusieurs livres portant sur le développement de l'Afrique. Il a créé une maison d'édition, l'Afre-dit. Il exerce un contrôle sur les

éditions françaises Maisonneuve et Larose, appartenant à la SAPA. Enfin, on ne peut passer sous silence l'initiative qui a abouti à la création de Vox Africa, une chaîne de télévision panafricaine basée à Londres. Et la liste n'est pas exhaustive.

Une nouvelle Afrique

Depuis 2007, Paul Fokam a commencé à diriger une université privée : PKFokam Institute of excellence. Pour lui, l'Afrique doit compter sur des valeurs sûres, capables de l'aider à se développer. Mais il fait un constat décevant. « En Afrique, il y a une insuffisance criante de leaders ». Or, cette carence met en péril le développement de la région et surtout sa compétitivité. Aussi cette université privée basée à Yaoundé, au Cameroun, assure-t-elle une formation dans plusieurs domaines dont les nouvelles technologies, les mines et le management (diplômes d'ingénieur et MBA). Les formations se donnent exclusivement en anglais et respectent les standards des universités américaines. « Il

faut à l'Afrique des leaders capables de promouvoir la création de richesses, la culture africaine et l'Afrique ». Pour engager l'Afrique dans la voie du développement, Paul Fokam propose l'émergence des leaders qui répondent à plusieurs critères dont l'intégrité et la culture du travail. Dans son dernier livre intitulé « Quelle Afrique à l'horizon 2050 ? », Paul Fokam réfléchit longuement à cette problématique. Il se dit partisan des solutions audacieuses, fruit de sa vision sur l'avenir du continent africain. « Tous mes livres, articles et conférences insistent sur une dimension : redonner leur dignité à l'Afrique et aux africains ». Selon lui, il faut à tout prix décomplexer les africains. « L'Afrique ne connaîtra la prospérité que lorsque ses fils et filles cesseront de mendier l'aide au développement et de mimer l'Occident ». Il faut une Afrique qui dispose d'une vision claire de son développement. Ensuite, d'autres paramètres viendront s'y greffer, notamment la persévérance et l'envie de réussir. L'idée est de partir avec toutes les chances de réussite. En définitive, l'Afrique de demain devra être une Afrique qui refuse de perdre confiance en elle à tout moment.

Laurent Essolomwa

COSAFA CUP

La RDC bat le Mozambique et accède en demi-finale

La sélection rd-congolaise victorieuse du Mozambique affrontera en demi-finale, le Botswana, tombeur de la Namibie pays organisateur de la 16e édition de la Cosafa Castle Cup.

Les Léopards de la RDC ont battu, le dimanche 19 juin 2016 au Sam Nujoma stadium de Windhoek en Namibie, les Mambas du Mozambique par un but à zéro, en quart de finale de la 16e édition de la Cosafa Castle Cup, compétition régionale qui réunit les pays de l'Afrique australe. La RDC a été l'invitée de cette édition 2016. L'unique but de la partie a été inscrit à la 37e minute de la tête par le milieu récupérateur, Nelson Munganga Omba, reprenant un corner de Joyce Lomalise, ce dernier étant du reste élu « homme du match ». Pour cette rencontre, le sélectionneur Florent Ibenge a aligné une équipe assez inédite, naturellement, sans les cadres de la sélection A, mais plutôt avec certains tauliers des Léopards locaux vainqueurs du quatrième Championnat d'Afrique des nations (CHAN) en février 2016 au Rwanda. Les internationaux du TP Mazembe qui disputaient le même jour la première journée de la phase des poules de la Ligue des champions n'ont pas, bien entendu, fait partie du groupe congolais parti en Namibie.

Ainsi, le gardien de but Hervé Lomboto (AC Léopards de Dolisie/Congo Brazzaville) a gardé les perches des Léopards, avec devant lui une défense à plat avec Joyce Lomalisa Mutambala (V.Club) à gauche, Padou Bompunga (V.Club) et le capitaine Beaubo Ungenda (Kabuscorp/Angola) dans la charnière centrale, et Yannick Bangala Litombo (Daring Club Motema Pembe) comme latéral droit. Le trio du milieu de terrain s'est constitué de Nelson Munganga Omba (V.Club) dans la récupération, Doxa Gikanji (Daring Club Motema Pembe) comme relayeur et Chiquio Lema Mabidi (Raja de Casablanca/Maroc) dans le rôle d'animateur de jeu. Enfin, Florent Ibenge a fait confiance en attaque à Zacharie Mombo Lusala (FC MK) sur le flanc gauche, Manzoki (Dauphins Noirs de Goma) dans l'axe et Cédric Ngulubi (Shark XI FC) à droite.

Deux changements ont été opérés en deuxième période avec les entrées de Mukoko Batezadio (V.Club) à la place de Manzoki à la 65e minute, Guy Lusadis Basisila (V.Club) à la place de Cédric Ngulubi blessé à la 74e minute, et Bukasa Bakangila (Sanga Balende) à la place de Zacharie Mombo à la 79e minute. La RDC s'opposera le 22 juin en demi-finale au Botswana, vainqueur de la Namibie pays organisateur aux tirs au but après un résultat d'égalité d'un but partout à la fin du temps réglementaire et de la prolongation. L'autre demi-finale mettra aux prises l'Afrique du Sud au Swaziland.

Martin Engimo

SITUATION POLITIQUE

Franck Diongo : « la réunion de Genval n'a jamais été un complot contre la Nation »

Pour le président du Mouvement lumumbiste progressiste (MLP), cette rencontre présidée par le désormais Autorité de toute l'opposition congolaise, Etienne Tshisekedi, n'a tourné qu'autour du respect strict des prescrits de la constitution notamment, dans l'organisation de l'élection présidentielle.

Au lendemain de son retour à Kinshasa, après la Belgique où il est allé participer à la grand-messe de l'opposition officieusement par le « monument de la démocratie », Etienne Tshisekedi, le président du Mouvement lumumbiste progressiste (MLP), Franck Diongo, a fait, le 21 juin au siège de son parti, à Kasa-Vubu, une restitution de cette mission à la population congolaise, sa mandante. L'objectif pour le député, a été de clarifier certaines zones d'ombre qui subsistent en rapport avec cette réunion de l'opposition tenue à Genval, à Bruxelles.

A en croire le président du MLP, Franck Diongo, en effet, cette rencontre a accouché de plusieurs résolutions qui ont marqué l'attachement strict à la Constitution et son strict respect. Ces résolutions tournent, selon lui,

autour de l'organisation de l'élection présidentielle dans le délai constitutionnel. Il s'agit notamment de la création d'un « front anti-Kabila » appelé Rassemblement, du rejet de tout projet de référendum et du dialogue tel que convoqué par le chef de l'Etat actuel et la mise en œuvre intégrale de la résolution des Nations unies. Cette rencontre a également appelé à la cessation du harcèlement contre les membres de l'opposition, de la société civile et des journalistes.

Alors que les participants ont également refusé le facilitateur Edem Kodjo, en demandant de constituer un panel de facilitateurs comprenant les représentants de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'Union européenne, des Etats-Unis, etc.

Respect strict de la Constitution Franck Diongo a insisté sur le fait que le Rassemblement ait également décidé de la création d'un Conseil de sages présidé par Etienne Tshisekedi, qui est d'office reconnu comme l'autorité de toute l'opposition.

C'est donc, selon lui, en cette qualité qu'il avait reçu le facili-

tateur mandaté par l'Union africaine (UA), Edem Kodjo.

S'agissant du message transmis à Edem Kodjo lors de cette rencontre avec Etienne Tshisekedi, le Président du MLP, qui a été témoin oculaire de cette rencontre, a noté que pour avoir été refusé, le Togolais s'est vu signifier qu'il ne pouvait, dans l'avenir, rencontrer Etienne Tshisekedi que s'il est accompagné du panel de facilitateurs tel qu'exigé par le Rassemblement. « On a pas confiance à Edem Kodjo. Il est refusé sauf s'il est accompagné par le panel de facilitation comme le Rassemblement a demandé », a souligné Franck Diongo.

La seconde partie de sa communication, le président du MLP l'a réservé au rapport d'activités juin 2015-mai 2016 de la Ceni qu'il aurait reçu par un membre du Front anti-dialogue, alors que cela devrait être distribué aux députés nationaux, pour étude au niveau du Parlement.

Pour Franck Diongo, la non transmission de ce document au Parlement dénote du refus de divulguer certaines contre-vérités qu'il contient. Parmi ces griefs, il y a notamment le manque du plan de



Le député Franck Diongo, lors de cette rencontre avec la presse photo Adiac

décaissement.

Le député dénonce également qu'à la page 56 de ce document, après avoir nettoyé la liste des candidats à l'élection des députés provinciaux, en élevant les doublons, le nombre a été revu à la hausse au lieu de baisser.

Pour Franck Diongo, c'est parmi les faits anormaux constatés de la première lecture de ce document dont il promet une restitution plus détaillée dans les jours à venir.

Lucien Dianzenza

CINÉMA

Mwimba Texas célébré à la Halle de la Gombe

Il sera procédé, en début de week-end, d'un film qui retrace la passion de ce catcheur albinos et président de la fondation qui porte son nom, qui s'est donné comme mission de sensibiliser les albinos et toute la société, en vue de faciliter l'intégration des personnes vivant avec albinisme et de lutter contre la stigmatisation dont elles sont victimes.

Le 24 juin 2016 sera marqué d'une encre indélébile pour la Fondation Mwimba Texas (FMT). C'est, en effet, dans la soirée de ce jour que sera projeté, à la Halle de la Gombe, à Kinshasa, le film sur le président de cette association, le catcheur albinos, Mwimba Texas, intitulé : « Mwimba Texas-catch et albinisme », réalisé par Soizic Sanson, qui a déjà fait le déplacement de la capitale de la RDC, Kinshasa, depuis plus d'une semaine, pour participer à cette activité. Ce film qui est déjà projeté dans plusieurs festivals à travers le monde, sera, pour la première fois projeté en RDC, à Kinshasa. La FMT profitera également de cette occasion pour fêter ses dix-huit ans d'existence, qui tombait le 16 juin, ainsi que pour clôturer les festivités liées à la célébration de la deuxième édition de la Journée internationale des albinos, le 13 juin, consacrée par les Nations

unies. Selon le programme établi, la FMT organisera, le 24 juin dans la matinée, une journée de sensibilisation et de conscientisation à l'intention des albinos et des non albinos, au cours de laquelle elle procédera à la distribution des crèmes solaires, produits pharmaceutiques, etc., aux albinos et autres personnes vulnérables. Mais avant la projection de ce film, il est également prévu un playback de la chanson « Etre né albinos n'est pas un péché », avec l'orchestre encadré par le Conseiller Fiston Osso Tundu, ainsi que des saynètes visant la sensibilisation des albinos et de la société tout entière, sur la situation des albinos en vue de mener à l'intégration de ces derniers dans la société et de lutter contre la stigmatisation dont ils sont victimes.

Par ailleurs, après la projection du film, il est prévu trois combats de catch classique dans lesquels participera également le président de la FMT, Alphonse Mwimba Makiese Texas.

Une rencontre avec des partenaires

Cette journée sera aussi l'occasion, pour la FMT, de rencontrer ses différents partenaires qui soutiennent ses actions d'encadrement des albinos ainsi que de défense de leurs droits. Il s'agit



Alphonse Mwimba Texas et le DG de la FFG, Peter Debotte, lors d'une activité en faveur des albinos.

notamment de Fondation famille Gertler (FFG), qui accompagne cette ONG depuis plusieurs années et dont l'une de nombreuses actions est constituée des bourses d'études accordées à vingt albinos, pour la prise en charge de leurs études de la maternelle à l'université. La FFG, dirigée par son Directeur général Peter Debotte, et qui est souvent représentée par Mme Mamie Kabongolo, a également soutenu la publication du livre de la photographe Patricia Willocq, sur la situation des albinos en RDC, en plus de la prise en charge des soins ophtalmologiques et de lunettes en faveur des albinos

membres de la FMT, ainsi que d'autres actions éloquentes à caractère social en faveur de la FMT et des albinos. Il y a également l'agence KPR Cargo, qui permet l'acheminement de partout dans le monde vers Kinshasa, de tous les colis et autres dons destinés à la FMT et aux albinos.

La FMT reconnaît également l'apport de VitMilk, dans ses différentes activités menées aussi bien à Kinshasa que dans d'autres provinces du pays. Par ailleurs, cette ONG s'est aussi dite reconnaissante du geste posé par les responsables de l'Institut français-halle de la Gombe, particulièrement, le Directeur Christophe

Roussin et le secrétaire général Christophe Hochard et le chargé de communication Christian Kisavu, en organisant la projection de ce film à Kinshasa. Le souhait, pour la FMT et son président est que d'autres personnalités et institutions emboîtent les pas à ces partenaires, pour le bien des albinos. Parmi ses invités, la FMT attend lors de cette activité plusieurs personnalités albinophiles, dont le Professeur médecin légiste, le Général Tshomba Ondo, les députés nationaux et provincial Clément Kanku, Fidèle Babala et Jean-Baptiste Kiaku Mayamba, le Directeur général du Fonds national de promotion et de service social, Mè Alice Mirimo, Maman Mado Ekene de Maïsha park, etc., Mais aussi les membres de la coordination de la Fédération des albinos du Congo dirigée par Alphonse Mwimba Texas, Boaz Buabua et Yan Mambo, premier et deuxième vice-présidents, le secrétaire général Ilunga Police belge, ainsi que les conseillers Célestin Besembe, Faustin Loso Ndongala, Sophie Olenga et Golette. La FMT attend également, lors de cette journée, la présidente de l'Association U-Arts, Nathalie Alazar, qui sera représentée par Guylain Kamana, et Sacri international, représenté par M. Didier.

Lucien Dianzenza

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO



LEADER DANS L'IMPRESSION PRESSE OFFSET AU CONGO

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317

imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



MAR

Le bureau politique analyse la déclaration de politique générale du gouvernement

Cette analyse a eu lieu à l'occasion de la réunion extraordinaire des membres du bureau politique du Mouvement Action et Renouveau (MAR) tenue, samedi 18 juin dernier à leur siège situé dans le deuxième arrondissement Mvou-Mvou sous la direction du président national dudit parti, Roland Bouiti-Viaudo



Les membres du bureau politique du MAR que pour l'initiative prise en invitant toutes les forces politiques à un dialogue permanent afin de garantir durablement la paix au Congo. Ces membres invitent l'ensemble de leurs militants à souscrire dans la nouvelle vision économique et sociale du Congo. Ce bureau renouvelle son soutien au président Denis Sassou N'Guesso et encourage le gouvernement à mettre en œuvre les orientations données par le président de la République à l'occasion de son discours d'investiture, le 16 avril dernier, et celles contenues dans son projet de société. Cette réunion a été organisée conformément à la décision n°002/2016/MAR/BP/CAB-P portant convocation de la réunion extraordinaire du bureau politique du 14 juin 2016.

Faustin Akono

Passant en revue les divers points contenus dans la déclaration de politique générale du Premier ministre, chef du gouvernement, Clément Mouamba, le bureau politique du MAR a approuvé les grandes lignes de cette déclaration. Le Bureau politique de cette formation s'est aussi réjoui des options choisies par le gouvernement de la République, considérées par les membres de ce parti comme catalyseur, conformément au programme de société du président de la République à savoir: « la marche vers le développement ». Cet organe entend soutenir le gouvernement de la République dans la mise en œuvre de la politique économique et sociale. Aussi, les membres du bureau politique exhortent-ils le gouvernement à conforter le Congo dans ses chances de croissance et de développement, en garantissant l'avenir des jeunes et des générations futures.

Dans cette optique, le bureau poli-

tique a particulièrement apprécié le gouvernement sur l'accent porté sur la gestion axée sur les résultats, la bonne gouvernance et les anti-valeurs. Poursuivant l'analyse de la politique économique et sociale du gouvernement, le MAR s'est appuyé sur la paix considérée comme vecteur essentiel qui conditionne le développement du Congo. Ces membres ont aussi au cours de cette rencontre renouvelé leurs engagements à travailler avec opiniâtreté au sein de la majorité présidentielle afin que les conditions de paix et de sécurité soient tous les temps réunies et participent à la marche irréversible du Congo vers son développement inclusif, le bien-être des Congolais. Ils ont, en outre, remercié le Premier ministre pour la pertinence de sa politique générale qui n'a occulté, selon ces derniers, aucun des problèmes confrontés par le Congo, ainsi

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE NZANGO

Balbain sport conserve la tête du championnat

Les 8^e et 9^e journées du championnat départemental de nzango se sont respectivement disputées les 18 et 19 juin à l'esplanade du Complexe sportif de Pointe-Noire. À l'issue des deux journées, les nzangoises de Balbain sport se sont maintenues à la tête de la compétition grâce à leur victoire, 45 pieds à 37, face aux Epouses agents Coraf

Balbain sport mène le championnat départemental de nzango de Pointe-Noire depuis la 4^e journée avant sa suspension. La compétition a repris le 18 juin et se déroule dans un climat apaisé et le fair-play.

Quatre équipes ont pris le train en marche. Il s'agit de l'équipe du Port Autonome, l'AS Douanes, USP et Bana Ouenzé, qui ont chacune au moins deux victoires. Cependant, les matches comptant pour la 5^e, 6^e et 7^e journée seront reprogrammés avant la fin de la phase aller.

Les résultats des deux dernières journées :

8^e journée :

Epouses agent Coraf-USP, 51-40
Femmes Unies -Port Autonome, 34-33
AS Conseil-AFL, 35-47
Bana Fofa-ASP, 41-36
Bana Ouenzé-Port Autonome, 36-32
Femmes Déléguées-Port Autonome, 49-30
AS Cheminots-Femmes Unies, 32-39
Bana Ouenzé-USP, 38-46
AS Douane -Epouse A. Coraf, 55-31

9^e journée

Epouses Coraf Balbin, 37- 45
AS Cheminots-Port Autonome, 33-34,
ASP-AFL, 50-50
Femmes Déléguées -Bana Fofa, 43-34
As Conseil -AS Douane, 00-05
Balbin sport-USP, 38-42
Port Autonome-Zanaga nzango, 41-33

Charlem Léa Legnoki

VIE ASSOCIATIVE

L'ADJ renforce sa politique de lutte contre l'insalubrité

L'Association dynamique des jeunes (ADJ) a mis en place un projet d'envergure de ramassage d'ordures ménagères, dénommé « culture de propreté ». Objectif : assainir les quartiers de Pointe-Noire et les rendre plus attrayants. Ce projet qui va démarrer en septembre prochain, a été annoncé par Ulrich Siefou, président coordonnateur de l'ADJ, lors d'un entretien tenu le 21 juin dans la ville océane.

Les ordures ménagères et les décharges sauvages retrouvées çà et là dans la ville de Pointe-Noire illustrent des besoins en matière de salubrité publique dans certains quartiers de la ville de Pointe-Noire.

Lors d'un entretien, le président coordonnateur de l'ADJ, Ulrich Siefou, a rappelé que le dépôt sauvage des ordures ménagères constituait des foyers de prolifération des maladies. C'est dans ce sens que son association a mis en place, le projet « culture de propreté » qui consiste à ramasser les ordures ménagères dans les différents quartiers de la ville. Le but de ce projet est d'assainir le cadre de vie des Ponténégrins, afin qu'ils deviennent à leur tour, des acteurs et participent pleinement à la propreté de leur quartier. « Le projet culture de propreté va démarrer en septembre prochain. Avec ce projet, nous allons ramasser les ordures ménagères dans les différents quartiers de la ville pour les rendre plus attrayants », a confirmé Ulrich Siefou, président coordonnateur de l'ADJ. Rappelons que l'ADJ est une association apolitique à caractère socio-économique et culturel qui a vu le jour le 19 octobre 2006 à Brazzaville. C'est une organisation non gouvernementale très ancrée dans l'action sociale et le développement. Outre ce projet de ramassage d'ordures, cette association a déjà mené des opérations de sensibilisation qui ont permis de responsabiliser le plus grand nombre d'habitants sur l'impact environnemental que causent ces ordures.

Hugues Prosper Mabonzo

SANTÉ

Les secteur public et privé invités à donner des soins de qualité à la population

Dans le cadre du plan de travail de l'inspection générale de la santé une journée de sensibilisation s'est tenue le jeudi 16 juin dans la salle des conférences du district sanitaire de l'hôpital de base de Tié-Tié.

Selon les organisateurs, cette journée avait pour objectif d'établir une plateforme de collaboration de l'inspection générale de la santé (IGS) avec l'alliance du secteur privé de la santé (Asps), en vue de sa régulation et de l'enregistrement de ses structures, mettre en place un mécanisme d'échanges et de partages d'information entre l'inspection générale de la santé et l'Asps.

Autres objectifs : élaborer une feuille de route 2016 organisant les interventions conjointes ou d'intérêt partagé, vulgariser l'existence de l'Asps, communiquer avec les structures privées de la santé sur les lois et règlements régissant ce secteur, les manuels de procédures ainsi que les innovations contenues dans l'avant projet de loi portant organisation du secteur privé de la santé, vulgariser les opportunités existantes dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'appui au secteur privé de la santé soutenus

par la Banque mondiale.

S'exprimant à l'occasion de cette rencontre, le professeur Richard Bileckot inspecteur général de la santé a expliqué que la vision de la ministre de la Santé et de la population est de jeter les bases d'un développement sanitaire maîtrisé et durable, centré sur les attentes des Congolais, et fondé sur des soins et services de santé de qualité offerts tout aussi bien par le secteur public que par le secteur privé. « L'axe de travail du département ministériel de la Santé prévoit plus particulièrement pour le secteur privé, la collaboration plus étroite avec l'Asps, l'amélioration de l'intégration des établissements privés dans le système d'information sanitaire, la carte sanitaire et les comptes nationaux de santé », a-t-il indiqué. Le docteur Jean Daniel Ovaga, président national de l'Asps a, quant à lui signifié que sa structure est une organisation patronale chargée de représenter l'ensemble des filières d'activités œuvrant pour la promotion du secteur privé de la santé. Notons que cette journée a donné lieu au lancement officiel des activités de l'Asps dans le département de Pointe-Noire.

Séverin Ibara

EDUCATION

34776 candidats inscrits au BEPC à Pointe-Noire

Les épreuves écrites du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) ont été officiellement lancées ce mardi 21 juin à Pointe-Noire au collège et lycée d'enseignement général 30 mars 1970 situé dans le troisième arrondissement Tié-Tié par le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso.

« Comme vous le savez bien, le BEPC est un examen d'Etat comme tout autre, il a un caractère national et le gouvernement de la

à ce titre mon ministère se déploie chaque année pendant l'organisation des examens d'Etat en vue de s'assurer que ceux-ci sont organisés dans de bonnes conditions », a-t-il déclaré.

Pour cette première journée le ministre a visité quelques centres d'examen du département de Pointe-Noire, notamment le collège et le lycée d'enseignement général 30 mars 1970, les CEG Emmanuel Dadet Damongo, docteur Moe Poaty, et l'école primaire 15 août 1960.



Le ministre Anatole Collinet Makosso accompagné du préfet et d'autres autorités administratives et scolaires du département lançant les épreuves du BEPC

République doit s'y impliquer en vue de donner la dimension qui lui convient, afin que les candidats à cet examen ne puissent pas penser à une évaluation ordinaire. Il s'agit plutôt d'une évaluation particulière qui requiert l'implication et l'attention de l'autorité étatique,

La tournée du ministre fait suite à la rencontre qu'il a eue le lundi 20 juin avec les élèves et l'ensemble des acteurs du système éducatif de la ville océane sur les sanctions disciplinaires en matière de fraude scolaire. Environ 69 centres sont retenus pour le BEPC à Pointe-Noire.

Séverin Ibara

PUBLICATION

« l'école de Denis Sassou N'Guesso », une contribution à l'histoire du Congo

« *L'école de Denis Sassou N'Guesso* » est le titre du dernier ouvrage d'Emile Gankama. J'ai eu beaucoup de plaisir à le lire. Dans un pays sans mémoire, cet ouvrage est l'un de ces jalons qui permettront demain d'écrire cette histoire du Congo qui attend d'être écrite. « *L'école de Denis Sassou N'Guesso* » résume l'univers de cet homme d'Etat, d'une réelle modernité mais gorgé de références traditionnelles. « *Denis Sassou N'Guesso a scellé un lien indéfectible entre son exercice du pouvoir, la quête de modernité qui le sous-tend et l'onction de la tradition comme dimension morale* ». Lucide et sans tomber dans le panégyrique bassement flagorneur, ce livre est un hommage rendu à la vérité. « *Les faits, écrit l'auteur, voilà qui confère à une œuvre intellectuelle de ce type toute son authenticité* ». Dussé-je scandaliser les bien-pensants, ce livre s'impose comme un fait.

Dans les eaux tumultueuses d'un Congo en fréquente ébullition, un homme surnage, un personnage énigmatique : Denis Sassou N'Guesso. Emile Gankama décrypte cet acteur incontournable de l'histoire congolaise. Sa quête, privilège d'un homme de terrain, lui a permis de capter et de comprendre les ressorts de l'action de Denis Sassou N'Guesso. Il nous replonge dans les récentes péripéties politiques où certains se prirent à songer à la chute du sphinx.

Emile Gankama considère de la plus haute indécence le retournement de veste si courant dans le monde politique congolais composé « à quelque chose près des hommes et des femmes ayant occupé (sous Sassou N'Guesso, note de l'auteur) de hautes fonctions dans le pays. Ils sont ou ont été ministres, parlementaires, responsables dans les instances de direction de leurs formations politiques respectives. En pratique, ils ont non seulement montré de quoi ils sont capables, mais aussi parfois de quoi ils ne le sont pas ».

Emile Gankama a beaucoup voyagé dans le sillage de Denis Sassou N'Guesso, en sa qualité de journaliste, scrutateur de la réalité. Il a vu et surtout retenu les faits qui alimentent ce livre. Il s'exprime dans un style journalistique, luxuriant et foisonnant. Ses phrases empruntent les longs corridors de ses pérégrinations professionnelles, avec un sens de la formule qui fait mouche.

Journaliste, Emile Gankama se veut éveillé de conscience, rappelant des vérités simples. Son livre est édifiant. Un condensé de l'histoire récente du Congo qui se confond avec celle de Denis Sassou N'Guesso. Il fouille dans le parcours de cet homme qui, par sa clairvoyance, a toujours su vaincre de continuelles répugnances, qui ont culminé avant le référendum d'octobre 2015 et l'élection présidentielle du 20 mars dernier. Cette période a été la période de pugnacité pour Denis Sassou N'Guesso. Face aux pleutres sans idéal, on l'a vu sillonner le pays de long en large, portant au peuple son message de rénovation de la vie politique nationale. Je déplore simplement que l'auteur n'ait pas fait bonne place aux animateurs de « Congo Presse Club », qui, plus que d'autres acteurs, ont été aux premières lignes du combat pour le changement institutionnel. Qu'importe !

Il faut mesurer un homme d'Etat à l'école qu'il laisse, à son action sur l'intelligence générale de son siècle et de son pays. Sassou N'Guesso laissera, sans doute, l'empreinte d'un homme d'Etat sage, « à l'école de qui nombreux viendront éprouver leurs connaissances », comme le dit Emile Gankama. Bravo cher confrère.

MFUMU

* Emile Gankama : Pouvoir, Tradition, Modernité : l'école de Denis Sassou N'Guesso, éditions Jean Picollec, Paris 2016

JOURNÉE INTERNATIONALE DE YOGA

La création d'un centre de yoga réclamée par les participants à Brazzaville



Les participants célèbrent le Yoga (Photo Adiac)

La Journée internationale de yoga, programmée le 21 juin de chaque année pour sensibiliser aux bénéfices que peut procurer sa pratique sur la santé humaine a été célébrée le 18 juin à Brazzaville. Au cours de cette célébration, les participants de Brazzaville ont réclamé la création d'un centre de yoga dans la capitale congolaise.

Le consulat honoraire de l'Inde en République du Congo a célébré la Journée internationale de yoga dans des circonstances très particulières. Le gouvernement indien très préoccupé par sa vulgarisation a délégué à Brazzaville, Dr Nitin Dhomne, maître spécialisé pour partager sa riche expérience avec les pratiquants de Brazzaville. Le délégué du gouvernement a aidé près d'une cinquantaine de pratiquants, a pratiqué quelques postures pour s'assouplir à travers les séances d'étirement, de flexion et de respiration à la résidence du consul de l'Inde à Brazzaville. Des actions exercées visaient à augmenter la force du corps, la souplesse des muscles et la mobilité des articulations. Mais la démonstration du Dr Nitin Dhomne a fait germer dans l'esprit des pratiquants, l'idée de la création d'un centre de Yoga à Brazzaville. Un point de plus marqué pour la vulgarisation du yoga dans la ville capitale, même si seul le gouvernement indien devrait donner suite à cette préoccupation. « *L'école de yoga à Brazzaville est une très bonne idée. Je pense que ce sera un effort de notre part mais il faut que tout le monde soit motivé. Déjà avec l'initiative du gouvernement, on pense toujours murir cette réflexion très*

rapidement. Ce sera une bonne chose car c'est le souhait de beaucoup de gens ici au Congo », a souligné Daswani Parmanand, le consul visiblement satisfait que les bases d'une vulgarisation aient été posées à Brazzaville. « *Nous avons au Congo- Brazzaville le privilège de voir beaucoup de participants. Le gouvernement de l'Inde nous a envoyé un maître spécialisé... pour venir nous montrer certaines postures du yoga. Nous espérons que la population congolaise va aussi bénéficier de son apport.* » Selon lui, l'événement a regroupé les participants autour d'un thème : la paix, joie et harmonie dans le monde. Des mots qui ne sont pas choisis au hasard. Car le yoga qui signifie réunir, joindre, mettre ensemble, permet d'unifier ou d'harmoniser le corps, le travail du corps, du souffle et du mental. Cette pratique vieille de plus de 5000 ans, est le moyen le plus efficace pour la gestion du stress car, il procure à l'homme la paix, l'harmonie et la tranquillité de l'esprit. Les bénéfices du yoga ont été reconnus par les Nations unies. Dans une déclaration le Secrétaire général de l'ONU indiquait que « *le yoga est un sport qui peut contribuer au développement et à*

la paix. Le yoga peut également aider les personnes à réduire leur stress lors de situations d'urgence ». Il est bien plus qu'une activité physique a appuyé le samedi Dr Nitin Dhomne. « *Le yoga est très important pour tout le monde pas seulement pour le physique mais pour l'esprit. Nous avons un seul message à faire passer. c'est le message de paix et d'harmonie pour le monde entier et de bonne santé* », a-t-il commenté.

Selon l'ONU, le yoga est aujourd'hui pratiqué sous diverses formes dans le monde entier, et sa popularité continue d'accroître. Reconnaisant sa popularité universelle, le 11 décembre 2014, les Nations unies avaient d'ailleurs proclamé le 21 juin Journée internationale du yoga, par sa résolution 69/131

Le projet de résolution établissant la Journée internationale du yoga, a-t-elle expliqué, a été proposé par l'Inde et soutenu par un record de 175 États membres. La proposition fut introduite par le Premier ministre Narendra Modi lors de la 69ème session de l'assemblée générale. Au cours de celle-ci, le Premier ministre indien a défendu la thèse selon laquelle le yoga symbolisant l'union de l'esprit et du corps, de la pensée et de l'action est « *une approche globale précieuse pour notre santé et notre bien-être. Le yoga n'est pas simplement un exercice ; c'est un moyen de ne faire qu'un avec soi-même, le monde et la nature.* »

James Golden Eloué

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE LIGUE 1

Quelques favoris tenus en échec

C'est par des nuls, avec et sans buts, que Diables noirs, Etoile du Congo et l'AC Léopards de Dolisie ont signé leur entrée dans la phase retour de la compétition.

Au stade Alphonse-Massamba-Débat, les diabolins n'ont pas pu prendre leur revanche face à Saint Michel de Ouénzé (SMO). Vainqueur au match aller 2-0, l'équipe du 5ème arrondissement de Brazzaville a conservé son invincibilité devant les Diables noirs cette saison en lui imposant un nul d'un but partout. Les diabolins largement dominateurs sont, en effet, passés à côté de la victoire. Dès la 5ème minute, Kessel Tsiba Moukassa a ouvert la marque en faveur des jaune-et-noir. Dans le dernier quart d'heure de la rencontre, Rox Oyo a remis les deux formations à égalité. L'entraîneur, Camille Ngakosso, s'est

dit satisfait du point arraché. « *Nous sommes revenus avec une motivation beaucoup plus grande qu'à la phase aller. Nous ferons de notre mieux pour remonter plus haut au classement. Tout va se dessiner au fur et à mesure des matchs* », a-t-il fait savoir. Tandis que pour l'entraîneur de Diables noirs, Eloi Mankou, ce match nul laisse en lui un goût de défaite. « *On pouvait tuer le match dès l'entame de la première mi-temps vu les occasions nettes de but que nous avons eues. Ce n'est pas normal pour une équipe qui veut jouer les premiers rôles* », a indiqué le coach diabolin. Après ce nul d'un but partout, SMO a totalisé 22 points et Diables noirs 39. Par ailleurs, au stade Denis-Sassou-N'Guesso de Dolisie, AC Léopards n'a pas pu prendre sa revanche sur l'AS Cheminots qui l'avait battu au match aller (3-1). Les Cheminots ont

arraché un nul de zéro but partout. Les Fauves du Niari conservent tout de même la première place avec 48 points. A Pointe-Noire, Etoile du Congo et V. Club se sont séparés sur le même score. Les Stelliens montent ainsi à 43 points et les V. clubiens à 19. Aussi, face à AS Kimbonguela (ASK), Inter club n'a pas pu faire mieux que se contenter d'un nul (0-0).

Pigeon Vert surprend... Dernier au classement, l'équipe de Pigeon Vert s'est imposée face à Patronage 1-0, à Pointe-Noire. Une victoire qui permet à l'équipe de la ville océane de totaliser 9 points, toujours au bas du classement. Par ailleurs, Cara a pris le dessus sur Munisport 2-1, la Jeunesse Sportive de Poto-Poto a battu Jeunes Fauves 3-0, Tongo FC est venu à bout de FC Kondzo 2-0 et JST a dominé La Mancha 1-0.

Rominique Nerplat Makaya